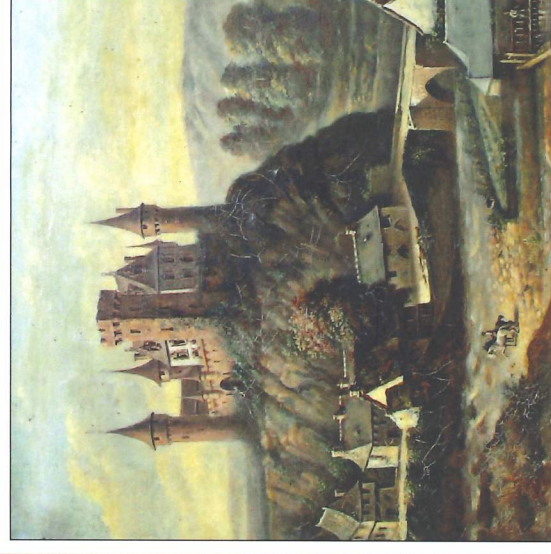


AL

2022

TRAVAUX D'ARCHÉOLOGIE LIMOUSINE



Tome 42

ARCHÉOLOGIE EN LIMOUSIN

TRAVAUX D'ARCHÉOLOGIE LIMOUSINE

est une revue publiée par l'association **ARCHÉOLOGIE EN LIMOUSIN**
40, rue Charles Sylvestre F-87100 LIMOGES

<http://www.archeolim.fr>

Courriel: archeolim@gmail.com

Directeur de la publication

Jean-Pierre LOUSTAUD Président de l'association *Archéologie en Limousin*

Conseil scientifique

François BARAITE Prof. émérite Université de Paris-IV
Robert BEDON Prof. honoraire Université de Limoges
Jean-Pierre BOST Prof. honoraire Université de Bordeaux-Montaigne
Jean-François BOYER Vice-Président de la Soc. archéol. et hist. du Limousin
Robert CHANAUD Dir. honoraire des AD de la Haute-Vienne
Jean-Michel DESBORDES Dir. honoraire des Antiquités historiques du Limousin
José GOMEZ DE SOTO Dir. de recherches émérite CNRS
Stéphanie GUEDON Maître de Conf. Université de Limoges
Anne MASSONI Prof. Université de Limoges
Nicolas MATHIEU Prof. Université Pierre-Mendès-France, Grenoble
Laurence TRANOY Maître de Conf. Université de La Rochelle
Frédéric TRÉMENT Prof. Université de Clermont-Ferrand-II

Correcteurs

Jean-Michel DESBORDES et Gérard GUILLON

*Les opinions et appréciations publiées dans la Revue
sont éditées sous la seule et entière responsabilité de leurs auteurs.*

SOMMAIRE

■ PRÉHISTOIRE

Claude MOURET

La grotte du Puits Sec, c. de Queyssac-les-Vignes, Corrèze : traces d'ours des cavernes et d'incursions humaines 11

■ ANTIQUITÉ

Thomas Daniaux et Jean-Pierre Loustaud

Un dé truqué du I^{er} siècle de n.è. découvert dans un sous-sol de la somptueuse Maison des Nones de Mars : un tricheur de haut vol démasqué à *Augustoritum/Limoges* 35

Jean-Pierre BOST

Monuments funéraires originaux issus de l'atelier d'Ahun aux II^e et III^e siècles ap. J.-C. 69

■ MOYEN ÂGE

Erwan NVEZ *et al.*

Les pratiques funéraires à l'abbaye chef d'ordre de Grandmont (c. de Saint-Sylvestre, Haute-Vienne) : Un état des découvertes 87

Jean-François AMELOT

Le Gué de Peyrissac (Gué de l'Aigüe) en Corrèze 121

Daniel BORZEIX

L'ancien chemin d'Uzerche à Eymoutiers. Recherche de jalons chronologiques 129

Noëlle BERTRAND

Les croix pattées de Crozant 141

Laurent PELPEL

Une chasse à l'épieu en bas-relief à Saint-Junien (Haute-Vienne) 165

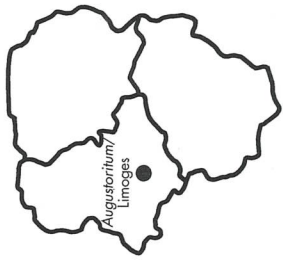
■ PUBLICATIONS DE L'ASSOCIATION

171

■ PRÉALABLES REQUIS À L'USAGE DES AUTEURS PUBLIÉS PAR LA REVUE

173

Un dé truqué du I^{er} siècle de n.è. découvert dans un sous-sol de la somptueuse Maison des Nones de Mars : Un tricheur de haut vol démasqué à *Augustoritum*/Limoges



Thomas DANIAUX* et Jean-Pierre LOUSTAUD**

RÉSUMÉ

La Maison des Nones de Mars, une des plus somptueuses résidences aristocratiques d'*Augustoritum*, comportait une salle souterraine dédiée aux jeux, aménagée après coup sous l'un des salons les plus richement décorés appartenant à la sphère privée de la demeure. Parmi le matériel de jeu découvert sur le sol, figurait un exceptionnel dé truqué intact, le seul connu dans cette catégorie, dont les aménagements secrets intérieurs ici révélés, démontrent l'extraordinaire habileté du tabletier qui les a réalisés. Les textes attestent que des règles multiples régissaient le jeu de dés dans l'Antiquité et laissent entrevoir que la tricherie touchait les plus hautes sphères de la société, y compris le cercle impérial. Le dé pipé de Limoges confirme que les notables provinciaux qui avaient les moyens de se procurer de coûteux dés falsifiés indétectables, ne dédaignaient pas les gains que procurait cette forme de tricherie illicite.

MOTS-CLÉS

dé truqué
type *sevens*
tricherie
Maison des Nones de Mars
Limoges
local souterrain
falsification
utilisations

Introduction

La Maison des Nones de Mars, une des plus vastes et somptueuses résidences urbaines d'*Augustoritum* [fig. 1], fut édifée dans les années 30-40 de notre ère et perdue jusqu'à la fin du III^e siècle. Elle était déjà connue du milieu archéologique, non seulement par sa superficie, son plan et la richesse de sa décoration¹, mais aussi par une série de graffitis à caractère érotique où un certain *Quintus*, en compagnie de deux autres joyeux drilles, avait confié aux murs de sa chambre le récit de ses exploits amoureux, réels ou supposés, une certaine nuit des Nones de Mars 235

* Assistant diplômé en archéologie classique, Université de Fribourg/ERC Locus Ludi.

** Docteur de l'université Michel-de-Montaigne, Bordeaux.

1. Études consacrées à la Maison des Nones de Mars : LOUSTAUD et PERRIER, 1991, p. 4-10 ; LOUSTAUD 1992, p. 23-111 ; Id., 1993, p. 29-51 ; Id., 2020, p. 35-50 ; Id., BARBET et MONIER, 1993, p. 63-111 ; GROS, 2006, p. 152-153.

FIG. 1 (ci-contre).

Vue restituée de la Maison des Nones de Mars (J.-C. GOLVIN et J.-P. LOUSTAUD, 2013, pl. V).

apr. J.-C.². Mais il apparaît que cette respectable demeure avait également abrité, dans le courant du I^{er} siècle, d'autres formes d'activités ludiques tout aussi illicites, où la passion du jeu avait conduit un tricheur, que sa position sociale plaçait sans doute au-dessus de tout soupçon, à tromper ses partenaires par l'utilisation d'un dé truqué, d'une facture exceptionnelle. La falsification était si indécidable et si sophistiquée qu'il faudra attendre 1 950 années plus tard et les hasards d'une manipulation en 1992, puis des expertises radiographiques en 2021, pour découvrir toutes les subtilités de réalisation de sa structure interne qui font de ce dé le seul exemplaire complet connu d'une série très restreinte de dés pipés comparables. Il avait précédemment fait l'objet de trois mentions succinctes en 1992³, 2000⁴ et 2006⁵, avant d'être remarqué dans le cadre des recherches du CER *Locus Ludi* de l'Université de Fribourg⁶.

Tout dans le dossier de ce dé truqué évoque la tricherie et la clandestinité, et en premier lieu, le discret et singulier local souterrain où le dé fut retrouvé parmi d'autres éléments de jeu. La découverte d'une salle souterraine identique dans une autre riche demeure d'*Augustoritum*, pourrait nous conduire sur la trace d'un réseau de lieux de jeux clandestins où se mêlaient tricherie et gains frauduleux, révélant ainsi l'entre-soi obscur de ces élites lémovices fortunées qui, au grand jour et en toute respectabilité, briguaient les honneurs publics de leur cité et jusqu'à ceux de la prêtrise à l'Autel Fédéral des Trois Gaules, et qui, en secret, pouvaient se livrer à des jeux interdits.

1. La Maison des Nones de Mars : organisation spatiale de la demeure et localisation de la salle souterraine

Bien que cette *domus* ait déjà fait l'objet de plusieurs études, il n'est pas inutile de rappeler une fois encore la distribution très élaborée de ses différents quartiers selon qu'ils étaient accessibles à la seule clientèle du maître des lieux, ou plus intimement réservés à sa famille, à ses familiers ou à la réception des notabilités locales ou de passage. Ce rappel permettra sans doute de mieux cerner la localisation particulière de cette discrète salle souterraine qui, à la sphère publique et à la sphère privée de la demeure ajoutait, au sens figuré comme au sens littéral, une troisième sphère plus obscure.

Dans une ville qui n'était fondée que depuis quatre décennies tout au plus et où les habitations, dans leur grande majorité, n'étaient encore que des constructions à structures de terre et de bois, la Maison des Nones de Mars, après avoir fait table rase des habitats antérieurs, va introduire trois nouveautés :

— elle domine le paysage urbain en s'élevant sur une haute terrasse artificielle de 6 500 m³ de remblais⁷ contrebutés, selon la technique romaine, par des voûtes de décharge verticales, et cloisonnés par des soubassements aveugles. Cette particularité constructive sera mise à profit pour créer après coup la salle souterraine en question ;

— elle est conçue par un architecte qui, s'il n'était pas lui-même d'origine transalpine, appliquait parfaitement les programmes de la grande architecture privée, celle réservée aux

2. BOST, 1993, p. 53-57.B ; BEGO 1993, p. 102 et fig. 27 ; BARBET et FUCHS, 2008, p. 140-141.

3. LOUSTAUD, 1992, p. 101, fig. 5.

4. Id., 2000, p. 306, fig 67-68.

5. COULON, 2006, p. 17.

6. Le projet de recherche « *Locus Ludi*, the Cultural Fabric of Play and Games in Classical Antiquity » est financé par le Conseil Européen de la Recherche (CER) dans le cadre du programme de recherche et d'innovation de l'Union Européenne Horizon 2020.

7. Cette terrasse de 6 500 m³, avait trois avantages : compenser la pente du terrain, mettre toutes les salles de plain-pied avec l'entrée principale sur le *cardo maximus*, et camper la demeure au-dessus du paysage urbain. Elle fera école puisque l'on connaît trois autres exemples : la Maison au grand vestibule dans l'*insula* VII-5 (LOUSTAUD, 2000, p. 206-207), la Maison aux hypocaustes, dans l'*insula* VII-8 (Id., *ibid.*, p. 212-213) ; la *Domus* Vigne de Fer (Id., *ibid.*, p. 202-205).

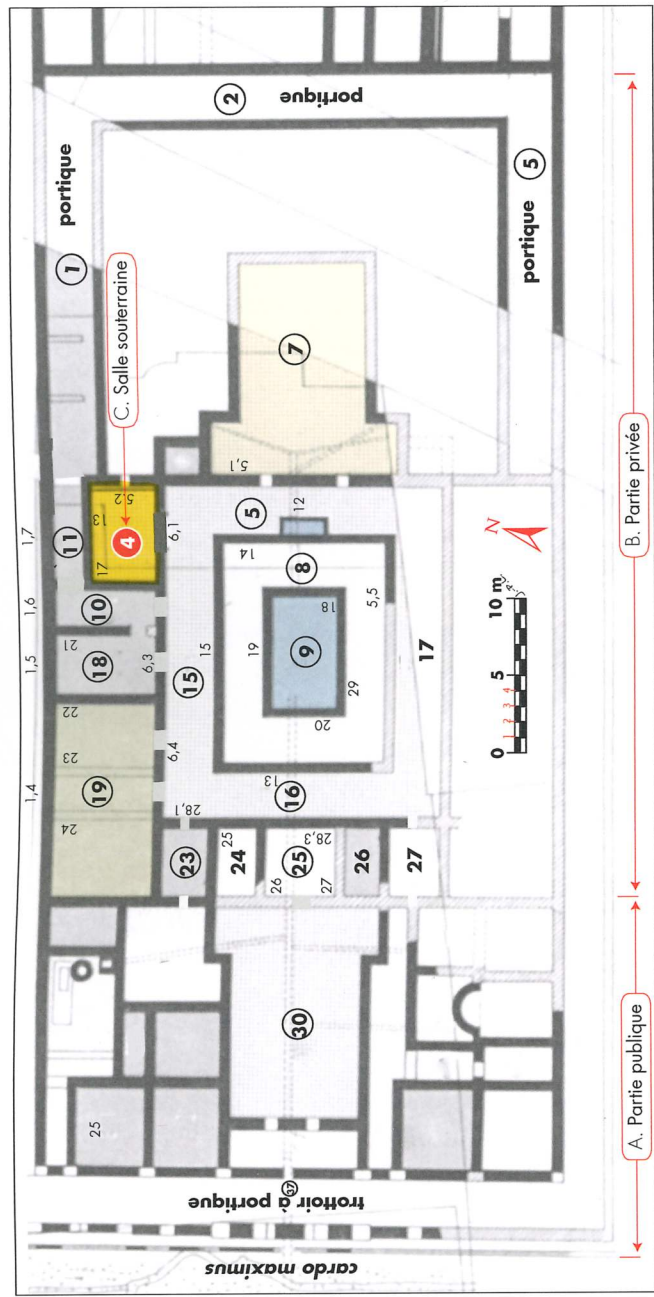


FIG. 2. — A. Plan de la Maison des Nones de Mars. 4 Localisation de la salle souterraine.

élites fortunées. Son plan, couvrant une superficie de 3 735 m² était, en plus grand, la transposition de celui de la Maison du Faune à Pompéi ;

— elle affichait une théâtralité architecturale intérieure comme extérieure par l'emploi de colonnades doriques ou corinthiennes, œuvre d'équipes et de sculpteurs probablement d'origine non locale. De même, la qualité des peintures du III^e style, avec emploi du coûteux rouge cinabre, ne pouvait être atteinte que par des artistes expérimentés connaissant parfaitement les répertoires stylistiques en vogue en Italie, confirmant ainsi la richesse des commanditaires et leur volonté de transposer dans la capitale des lémovices, quasiment sans transition, le luxe des grandes demeures patriciennes italiennes et plus particulièrement campaniennes [fig. 2]. On en regrette d'autant plus de ne pas connaître le nom des propriétaires de cette immense résidence qui appartenaient à n'en pas douter, à

8. Comme on l'a mentionné, des graffiti érotiques muraux nous ont livré le prénom Quintus, de l'un des familiers de cette maison, qui avait accès à l'espace privé de la demeure en 235 de notre ère. Jean-Pierre Bost qui a étudié ces graffiti, en déduit « l'appartenance à une famille qui n'était pas de ces naturalisés de fraîche date, noyés dans l'anonymat des Aurelii que l'édit de Caracalla avait multipliés après 212, mais qui, au contraire, devait depuis longtemps figurer parmi l'élite des citoyens romains d'Augustoritum. A un moment où l'usage de celui-ci était quasiment abandonné, c'était certainement à soi seul montrer sa carte de visite que de se désigner par son prénom... (ce qui)... ne peut que renvoyer ici à quelque notable instruit... » (Bost, 1993, p. 55). Par une singularité du hasard, les inscriptions lémovices découvertes à Lyon et datables depuis le milieu du II^e jusqu'à celui du III^e siècle, nous apprennent que le prénom Quintus était celui porté par deux membres de l'illustre famille des Licinii, élus prêtre de Rome et d'Auguste à l'Autel du Confluent, dont Quintus Ultor, âgé seulement de 22 ans. Rien ne nous permet objectivement de relier le Quintus dévergondé des graffiti de la Maison des Nones de Mars à l'un des deux honorables Quintus, le père et le fils, célébrant le culte d'Auguste et de Rome. Mais par son luxe, cette domus correspondrait bien au rang de cette puissante famille qui, entre autres travaux d'évergésie, pourrait avoir restauré les thermes du forum. Cf. Id. 2017, p. 173-174, fig. 5.

9. LOUSTAUD, BARBET et MONIER, 1993, p. 102-103

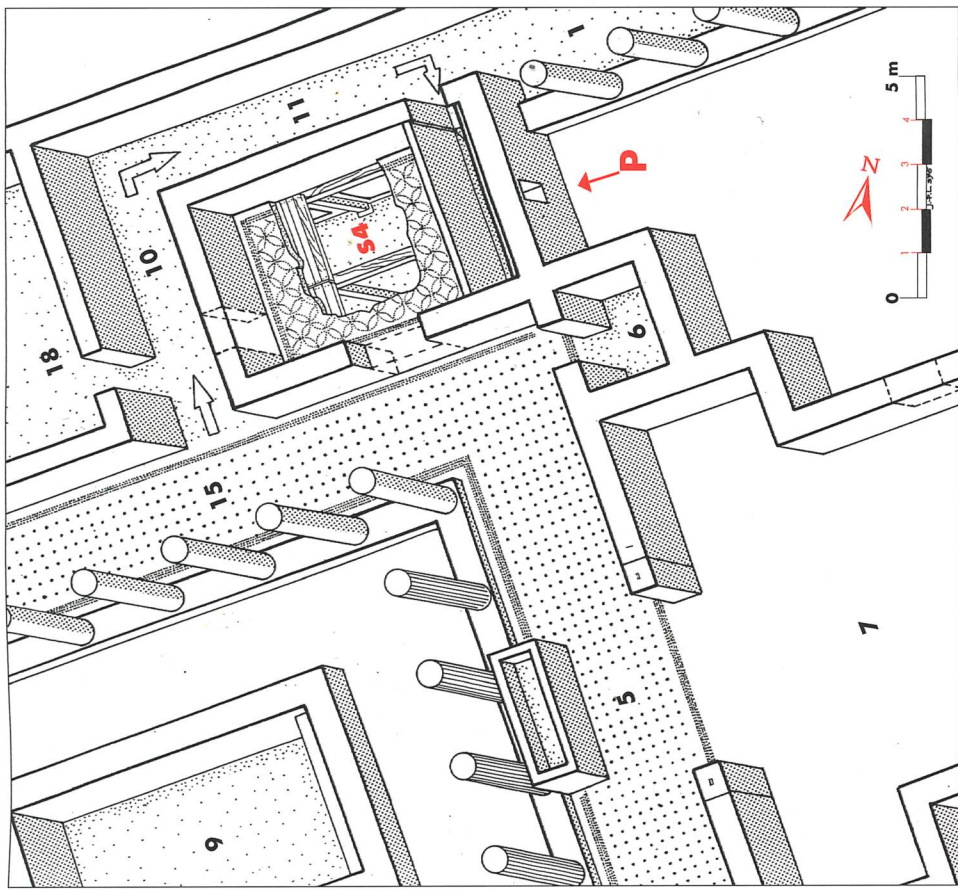


FIG. 3. — Axonométrie du péristyle central, de l'oeclus S4, du couloir et de la salle souterraine.

et de grandes salles¹⁰. Au fond, la pièce S25 correspondrait au traditionnel *tablinum* où recevait le *patronus*. Mais aucun des obligés qui fréquentaient cette partie de la maison ne pouvait espérer franchir cette limite au-delà de laquelle commençait la partie réservée aux appartements privés et aux intimes du *dominus*.

1.2. LA PARTIE PRIVÉE : LE CADRE DE VIE INTIME D'UN PUISSANT

À partir du *tablinum*, on pénétrait dans le cœur de l'espace privé : un jardin de 302 m² avec bassin central (S9), entouré d'un monumental quadriportique à 24 colonnes doriques¹¹ et corinthiennes qui desservait l'ensemble des salles périphériques. Les deux galeries septentrionales (S5 et 15) à sol mosaïqué bichrome longeaient quatre salles richement décorées, dont deux de dimensions hors normes. La plus vaste (S7 : 164 m²), symétrique du vestibule d'entrée, était un *triclinium* d'apparat à la décoration particulièrement somptueuse avec pavement de mosaïque polychrome et *opus sectile* mural¹². La seconde (S19), couvrait une superficie de 110,62 m² (14,75 m x 7,50 m). Ses dimensions et sa décoration soignée du III^e style¹³, lui accordaient une fonction importante dans la maison mais difficile à déterminer : salon d'apparat ou *triclinium* secondaire ? Ultérieurement cette

grande salle sera divisée par un couloir en deux pièces dont l'une, chauffée par hypocauste, accueillera les graffiti relatant les exploits amoureux de ce *Quintus* qui, en dépit de ses dévergondages nocturnes, était très au fait du nom des Consuls en exercice à Rome en 235.

1.3. L'OECLUS S4 ET LA DÉCOUVERTE DE SON LOCAL SOUTERRAIN

La salle qui nous intéresse (S4), se situait à l'angle nord-est du portique sur lequel elle s'ouvrait, au centre même des quartiers privés de la demeure. Ses dimensions plus réduites (7,28 m x 4,60 m = 33,48 m²), laissaient en arrière la place à un couloir à angle droit (S10/11) qui conduisait aux portiques (S1, 2 et 3) du *viridarium* de l'est [fig. 2 et 3]. Tout aussi richement décorée que les deux salles précédentes, une partie de ses précieuses fresques du III^e style¹⁴ nous

10. VITRUVIUS, Livre VI, chap. 7.

11. Ces 24 colonnes se subdivisaient en 18 colonnes latérales de style dorique toscan, complétées de 8 colonnes corinthiennes en façades des deux salles principales opposées.

12. LOUSTAUD, 2020, p. 37-50

13. Id., BARBET et MONIER, 1993, p. 96-101.

14. Id., *ibid.*, p. 83-94.



FIG. 4. — Fragment de mosaïque du dernier état en place.

FIG. 5. — Restes de l'hypocauste inachevé.



FIG. 6. — Apparition de la contre-cloison au moment de la fouille

sont miraculeusement parvenues parce qu'elles avaient chuté dans la pièce souterraine qui se dissimulait sous son sol mosaïqué, avant d'être ensevelies sous des remblais (voir *infra* fig. 18)

Au début de son dégagement, la salle S4 ne semblait présenter aucune caractéristique particulière autre que la présence de lambeaux d'un pavement de mosaïque qui suggérait que jusque dans son dernier état elle avait conservé une grande richesse de décors¹⁵ [fig. 4]. Cependant la fouille du remblai sous-jacent devait révéler deux aménagements antérieurs qui montraient que le sous-sol de cette salle avait subi de nombreux remaniements.

1.3.1. Les restes d'un hypocauste inachevé

Le pavement de mosaïque du dernier état reposait sur un remblai qui nivelait les restes d'un hypocauste démonté et partiellement récupéré [fig. 5] trahissant un projet de chauffage interrompu avant même que ne soit couverte la dalle bétonnée de la *suspensura*. Les travaux étaient cependant bien avancés puisque

le tunnel de chauffe, en briques hourdies à l'argile, avait déjà été aménagé à travers le mur M5, pour conduire les gaz chauds en provenance d'un *praefurnium* qui ne fut jamais réaligné dans le *viridarium* (P, fig. 3).

1.3.2. Une salle souterraine sans accès anciennement aménagée sous S4

La seconde surprise fut que l'hypocauste lui-même avait été installé non sur un remblai de blocaille identique à celui des autres salles mais sur un comblement de gravois de démolitions incluant une trentaine d'antéfixes de toiture, provenant de remaniements importants dans la demeure. Autre différence, ce remblai n'envoyait pas des soubassements bruts comme ailleurs, mais des parois revêtues d'enduits blancs, ainsi qu'une contre-cloison, peinte également, doublant le mur M5 [fig. 6], qui trahissait l'existence d'une salle souterraine anciennement comblée, sans aucun accès apparent, dont le sol se situait à une profondeur de -2,60 m [fig. 7A et B].

15. Une bordure de mosaïque semblable existait dans un des pavements de la Maison à l'*opus quadratum* qui était une reconstruction de la « Maison à l'*emblema* au lion » postérieure à la fin du I^{er} siècle (LOUSTAUD, 2014, p. 98, fig. 33).



FIG. 7 A. — Vue de la salle souterraine actuellement conservée dans les garages de l'immeuble n° 15 rue du Pont-S.-Martial.

FIG. 7 B. — Élévation de la salle souterraine, façade Sud.

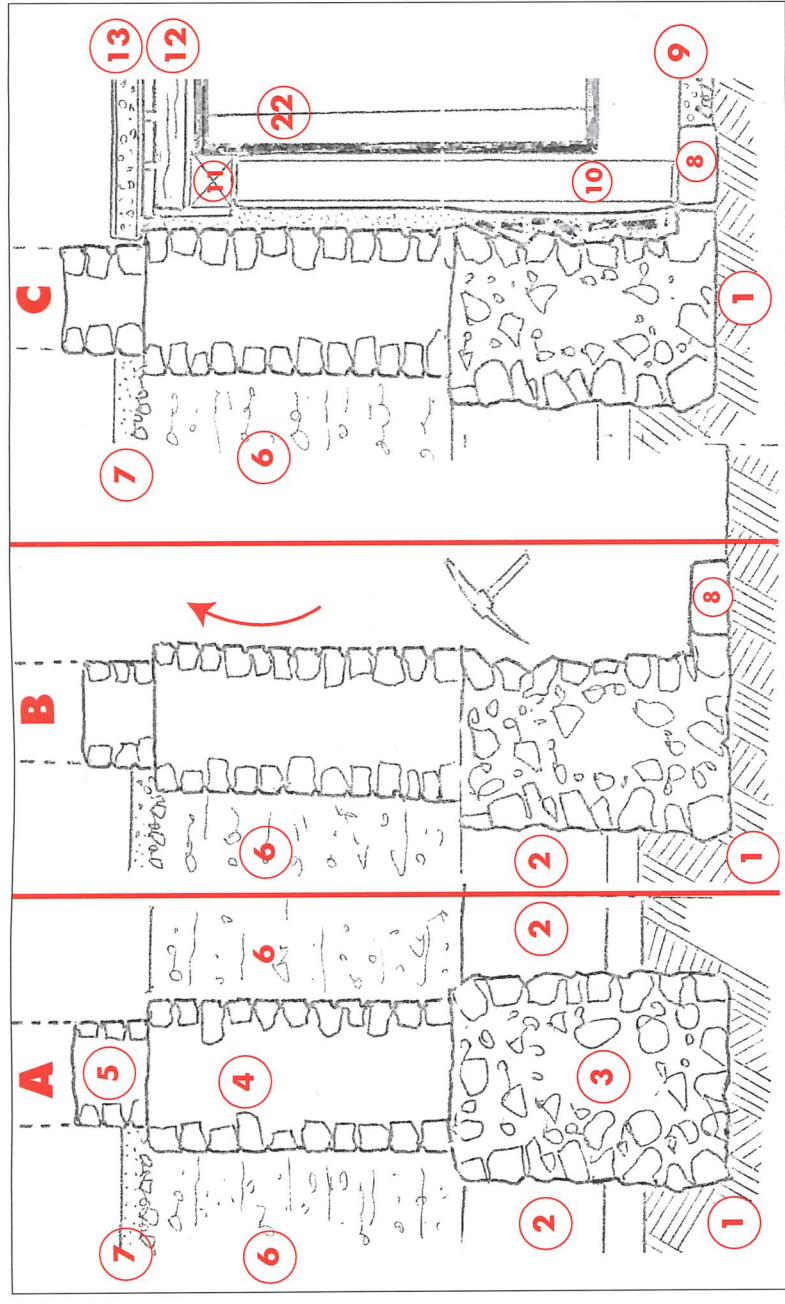


FIG. 8. — A : étapes de la construction des soubassements de la maison. B et C : création du sous-sol.

- | | | |
|---|---|---|
| 1. Substrat géologique. | 6. Remblai de la terrasse artificielle. | 10. Pilier en bois. |
| 2. Habitat antérieur de terre et de bois. | 7. Niveau des sols bétonnés de la maison. | 11. Poutre horizontale. |
| 3. Massif de fondation. | 8. Socle d'arkose de l'un des piliers. | 12. Solives transversales. |
| 4. Soubassement. | 9. Sol bétonné du sous-sol. | 13. Mosaïque sur plancher de la salle S4. |
| 5. Élévation. | | |

Classée au titre des monuments historiques, elle est aujourd'hui conservée, mais non accessible, dans les garages de l'immeuble sis au n° 15 de la rue du Pont-Saint-Martial.

2. La salle souterraine: une création non prévue dans le projet initial

La salle S4 était délimitée à l'origine par des murs construits selon les mêmes principes que tous les autres murs de la *domus*, c'est-à-dire qu'ils avaient été maçonnés selon les trois phases successives énoncées ci-dessus, qui explicitent certaines particularités de la salle qui allait être créée en sous-sol :

— coulage d'une fondation à bain de mortier et pierre, à même les parois plus ou moins régulières d'une tranchée profonde de 1,40 m et large de 1 m qui, au travers des niveaux d'habitats antérieurs, s'enfonçait dans le substrat de migmatite sur une profondeur de 0,50 m [fig. 8A.3];

— édification des murs de soubassements périphériques aveugles, construits hors sol sur une hauteur de 1,50 m et une largeur de 0,75 m. Malgré la qualité de leurs parements soigneusement jointoyés au fer, ces murs étaient destinés à être enfouis dans les remblais de la terrasse artificielle. Leur épaulement supérieur matérialisait le niveau de réglage de tous les sols de la demeure [fig. 8A.4];

— enfin construction des élévations proprement dites, larges de 0,58 m à 0,67 m, avec trous de boulins pour les échafaudages et petit appareil soigné avec joints tirés au fer [fig. 8A.5]. Il apparaît certain que cette salle souterraine n'avait pas été envisagée initialement puisque le plan ne prévoyait ni escalier ni porte pour y accéder. Un repentir au cours de la construction des soubassements et avant la mise en place des remblais de la terrasse eût été possible, mais ce ne fut pas le cas. Il faut en conclure que tous les travaux de maçonnerie de la salle S4 étaient achevés — peut-être était-elle



FIG. 9. — Socle d'appui, en arkose, de l'un des piliers dans l'angle oriental et décrochement de l'enduit peint marquant l'emplacement du palier de base de l'escalier disparu.

déjà en fonction — lorsque la décision fut prise de créer ce local. D'autre part, le recours à un ouvrage de charpente, en sous-sol d'un édifice construit exclusivement en *opus caementicium* et maîtrisant par ailleurs le vouètement, peut apparaître pour le moins insolite et confirme qu'il s'agissait d'une reprise ultérieure, œuvre de charpentiers et non de maçons.

Rien ne permet d'avancer une date précise pour la réalisation de ce chantier, mais l'emploi pour le sol d'un béton de chaux sans tuileau de type « première génération »¹⁶, à l'identique des sols initiaux de la demeure tel celui de S19, pourrait indiquer que ces travaux ne sont peut-être postérieurs que de quelques années suivant l'achèvement de la maison.

2.1. PREMIER ÉTAT : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE

Le mode d'aménagement et de décor de ce sous-sol si particulier mérite qu'on s'y attarde car ses caractéristiques se retrouvent dans un

local souterrain aménagé au sein d'une autre riche demeure de la ville.

Les travaux entrepris ne furent pas anodins. À partir du rez-de-chaussée de S4, il fallut extraire d'abord le remblai de la terrasse sur 1,20 m de hauteur, puis dégager l'empiètement du massif de fondation en surcreusant le sol sur une profondeur de 1,40 m en évacuant la couche de déblais des habitats antérieurs et en excavant enfin le substrat naturel, le tout représentant au total un volume foisonné de plus de 100 m³ [fig. 8B].

Une fois le volume intérieur vidé, les opérations semblent s'être enchaînées selon les étapes suivantes :

- 1° Piochage du débordement de l'empiètement du massif de fondation sur une hauteur de 1,10 m et une épaisseur de 0,15 m à 0,20 m afin de prolonger la verticalité des murs sous les soubassements. Les fortes ir-

16. Les bétons de chaux et cailloutis sans tuileau, caractérisés, à Limoges, les premières expériences de sols de ce type. Ils apparaissent, dans les maisons de terre et de bois de seconde génération, en remplacement des sols initiaux en terre battue, mais également dans les premières maisons aristocratiques antérieures aux années 50 de notre ère. Les bétons de tuileau apparaissent un peu plus tard avec le développement des tuileries et briqueteries (LOUSTAUD 2000, p. 172-178 ; 2015, p. 508-509).



FIG. 10. — Empreinte d'un pilier de bois entre enduit. On distingue le colmatage de la fondation avec des fragments de tuiles.

régularités en creux laissées par ce travail, furent alors comblées par le placage de fragments de tuiles et de briques enfoncés dans un ragréage de mortier [fig. 8C et 10].

- 2° Création d'un sol de béton de chaux et graviers, dans lequel on vint noyer sept socles quadrangulaires en arkose : un à chaque angle, un sur le milieu de chacun des grands côtés et le dernier aux deux cinquièmes de l'axe longitudinal [fig. 8C.8, 9 et fig. 10, 1 à 7] ;

Une réserve quadrangulaire non bétonnée dans l'angle est de la pièce, marque l'emplacement du socle de base surélevé de l'escalier, disparu ou récupéré [fig. 9].

- 3° Mise en place contre les murs des 6 piliers de bois verticaux en appui sur les socles d'arkose, et assemblage de l'ouvrage de charpente, solives et poutres, destiné à soutenir le plancher [fig. 8C.10.11.12.13]. Les empreintes laissées dans l'enduit mural [fig. 10] aussi bien que l'intervalle entre les bandes noires du décor, indiquent que les piliers

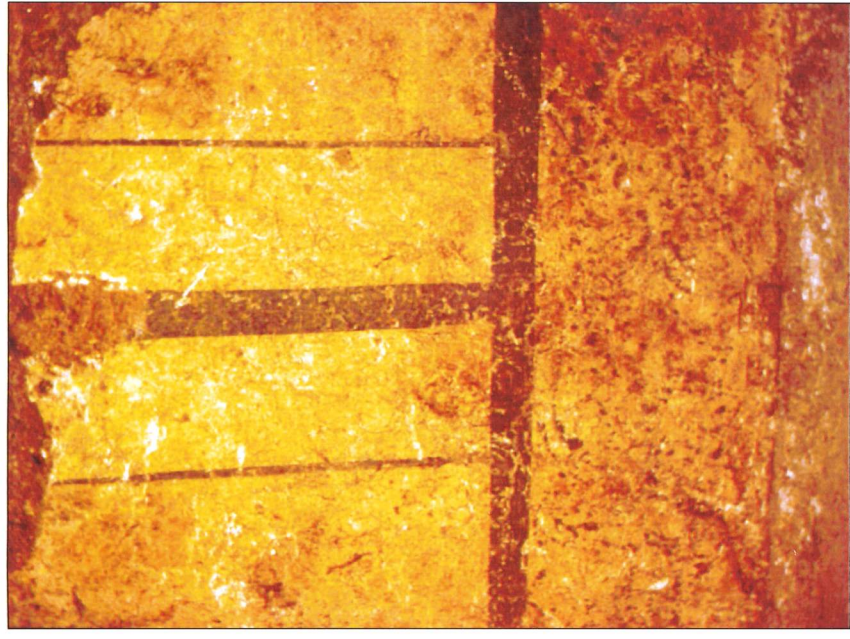


FIG. 11. — Enduits peints en place.

tout comme les poutres qu'ils supportaient, étaient de fortes pièces de bois de section quadrangulaire, de 0,30 m à 0,33 m. De la même manière, de fins congés en sommet des parois le long de la bande noire supérieure, nous permettent de déduire la hauteur des piliers (1,83 m) et la hauteur libre sous les solives (2,13 m).

Il est à noter que si aucune des poutres et solives n'étaient encastrées dans les maçonneries, en revanche les piliers furent plaqués directement au contact du nu non enduit des murs, ce qui ne fut certainement pas sans conséquence sur la pérennité de l'ouvrage.

4° Enduits et peintures¹⁷

Une fois l'ouvrage de charpente mis en place, l'ensemble des murs, jusqu'au droit des piliers, fut recouvert d'une première couche de mortier très pauvre en chaux, composée d'une arène argileuse incluant des empreintes végétales évoquant un torchis (ép. 4 à 8 mm), suivie d'une seconde couche d'un enduit de

17. LOUSTAUD, BARBET et MONIER, 1993, p. 77-82.

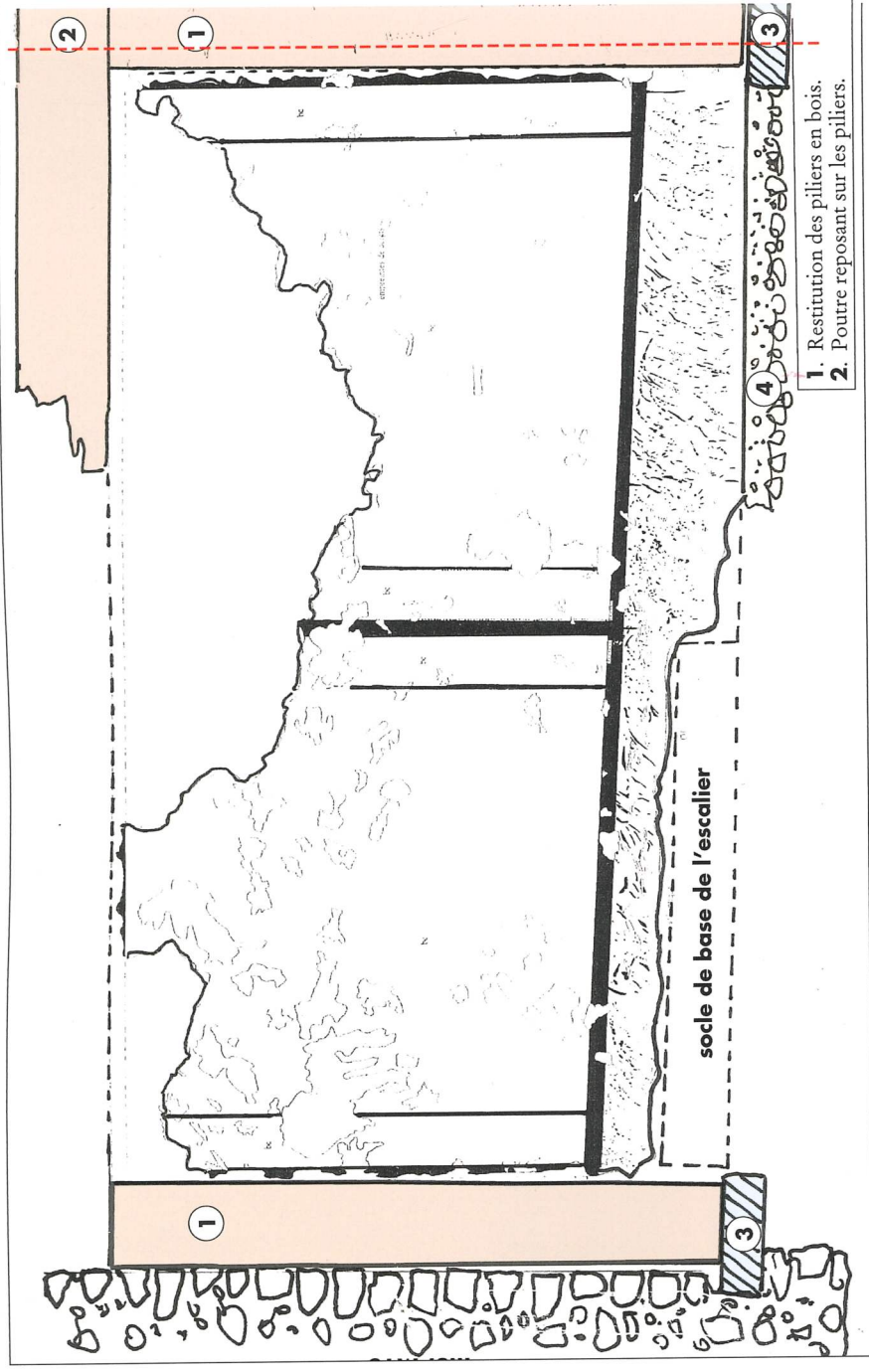


Fig. 12. — Tracés peints du mur sud. Le peintre a dévié son trait ...

migmatite arénisée, de couleur brune, friable et peu dosé en chaux (ép. 5 à 8 mm). La couche picturale, quant à elle, était composée d'un enduit de sable riche en chaux (ép. 2 mm), formant un fond blanc uni et lissé. En fait l'épaisseur de ces enduits variait de 2 à 8 cm selon qu'ils recouvraient, en partie haute, les parements très plans des soubassements, ou que l'artisan avait dû recharger fortement en mortier et fragments de tuiles, la partie inférieure correspondant aux irrégularités excavées de l'ancienne fondation. Malgré ce colmatage, la partie basse des murs nord et sud (M6-M17), accusaient une légère concavité d'une amplitude de 0 à 7 cm [voir fig. 8C].

On notera également que l'enduit présentait un décrochement horizontal, en partie basse de 0,22 m de hauteur à l'extrémité est de M6 correspondant au socle de l'escalier mentionné précédemment [fig. 9 et 12].

Le décor de la pièce appliqué *a fresco* sur tracés au cordeau, est d'une extrême simplicité : il comprend une plinthe blanche mouchetée d'ocre jaune et de noir d'une hauteur variable selon les parois (de 0,19 à 0,2 m), sur-

montée de 12 panneaux quadrangulaires encadrés de larges bandes noires doublées verticalement de filets également noirs [fig. 11] : 4 panneaux pour les longs murs M6-M17, rythmés par les piliers médians et 2 panneaux sur les murs courts M5-M9. Leur hauteur varierait selon qu'ils affleuraient la sous-face des poutres longitudinales des murs M6-M17 (1,52 m) ou celle des solives transversales (1,87 m). Ces encadrements noirs étaient sensiblement orthogonaux à l'exception de celui situé à l'extrémité est de M6 car le peintre fut contraint d'incliner de 5° vers le haut le tracé de la bande noire inférieure pour passer au-dessus du socle de l'escalier et ainsi refermer son cadre [fig. 12].

5° Le plafond de la salle

Les poutres longitudinales de 0,30 m de section, sans encastrement dans les murs latéraux, reposaient sur les six poteaux muraux. Elles servaient d'appui à des solives transversales d'une portée libre voisine de 4,00 m, sans appuis intermédiaires à l'exception de l'unique poteau central n° 7 [voir fig. 15A].



... inférieur pour passer au-dessus du palier de base de l'escalier.

À l'issue de ces travaux, la stabilité du sol de la salle S4 dépendait exclusivement de la solidité et de la tenue dans le temps de cette ossature de bois indépendante dont les pièces allaient être inmanquablement soumises aux effets de l'humidité dans un local encaissé et sans aération.

Et c'est bien ce qui dut se produire. Après un laps de temps que l'on n'est pas en mesure de préciser et suite à des désordres effectifs ou éminemment prévisibles qui mettaient en danger la pérennité du sol du rez-de-chaussée, on procéda à d'importants travaux dont on ne sait s'ils furent effectués en sous-œuvre, au prix de grandes difficultés d'accès et de manutention délicate pour la mise en place des pièces de bois de substitution, ou à l'air libre, au prix du démontage complet du sol de S4.

2.1. SECOND ÉTAT : REPRISE DE L'OUVRAGE DE CHARPENTE, ASSAINISSEMENT DU MUR M5 ET MODIFICATION DE L'ESCALIER D'ACCÈS

L'importance de cette salle souterraine aux yeux des propriétaires se déduit des mesures

de consolidation qui furent entreprises pour en assurer la pérennité.

1° Le mur M5 situé à contre-terrier du *viridarium*, dont l'enduit peint était très dégradé par les infiltrations d'humidité fut doublé par une contre-cloison de 0,09 m d'épaisseur formée de *tegulae* fixées à l'aide de fiches en fer ; les rebords appliqués contre le parement ménageaient le vide d'air indispensable à l'assainissement de la paroi [fig. 13].

2° Les six forts piliers latéraux d'origine furent enlevés et leurs empreintes verticales dans l'enduit, colmatées à l'aide d'un mortier riche en chaux. On leur substitua six nouveaux piliers qui, paradoxalement, avaient une section réduite de moitié (0,15 m/0,18 m) [fig. 14]. En revanche, sur l'axe longitudinal, furent rajoutés trois piliers : deux (n° 8 et 9) en appui sur deux nouveaux socles d'arkose encastrés après coup, dans le sol de béton, et un troisième (n° 10), sans ajout de socle de pierre, plaqué sur la contre-cloison de *tegulae* doublant M5 [fig. 15B et



FIG. 13. — Vue de la contre-cloison sanitaire contre le mur M6. On aperçoit le conduit de briques du canal de chauffe ultérieurement prévu après remblaiement de la salle, pour alimenter en air chaud l'hypocauste inachevé.



Premier pilier : larg. 0,33 m Deuxième pilier : larg. 0,17 m.
3 : Raccord de mortier colmatant la première empreinte
4 : Fournitures de fragments de briques au niveau du massif de fondation.

FIG. 14. — Empreinte des deux piliers successifs.

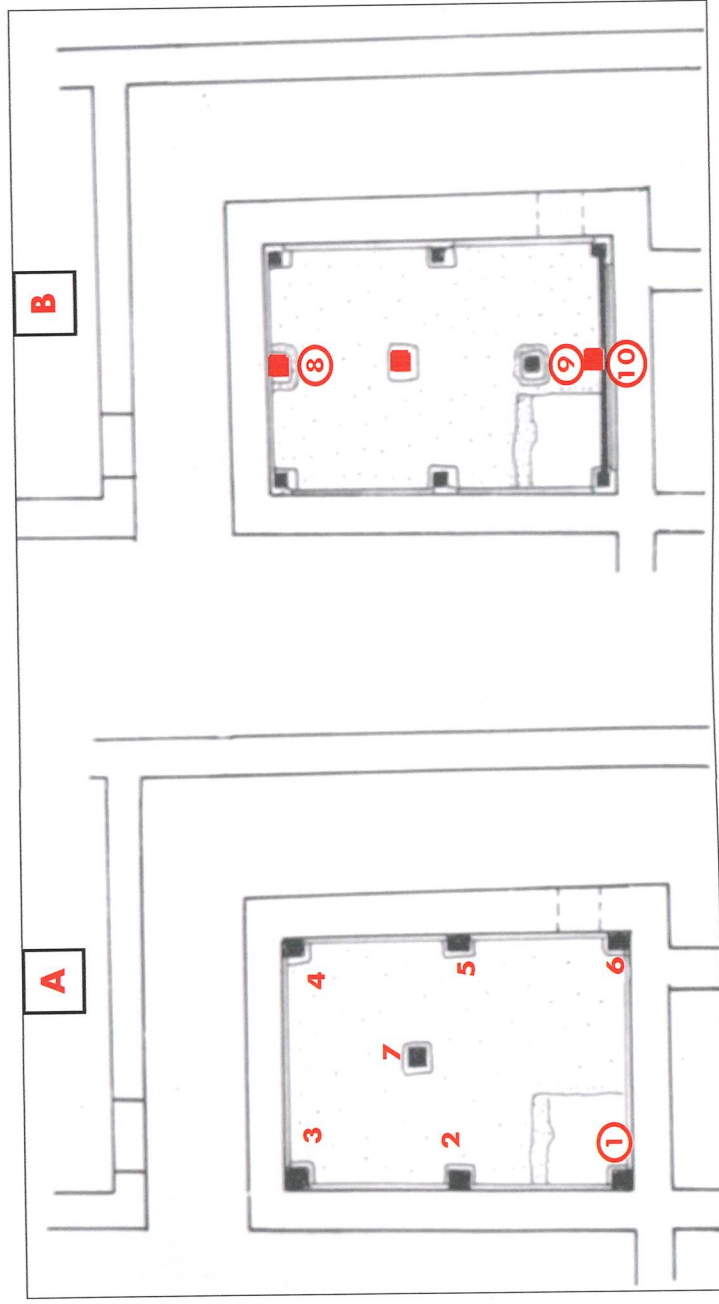


FIG. 15. — A. État initial. B. État final avec mise en place des nouveaux piliers 8, 9 et 10.

16B]. Leur seule justification possible était le soutien d'une poutre axiale supportant les solives transversales dont la portée libre était ainsi réduite à moins de 2 m.

3° La contre-cloison de *tegulae* reçut un décor peint identique au précédent, de part et d'autre du pilier axial, à ceci près que la hauteur des nouveaux panneaux était réduite par une plinthe plus haute (0,70 m) sans décor de mouchetures.

Dans ce second état, la salle initiale se trouvait ainsi scindée en deux nefs par ses quatre piliers axiaux, ce qui correspondait peut-être à une autre distribution des utilisateurs.

2.2.1. L'escalier d'accès

L'accès à ce sous-sol s'effectuait par un escalier de bois dont la position est suggérée par plusieurs indices. La présence d'une lacune quadrangulaire de 1,70 m dans l'angle est du sol de béton ainsi que le décrochement de l'enduit peint du mur M6, indiquent l'emplacement du socle de base¹⁸, disparu ou récupéré, sur lequel s'appuyaient les deux limons de l'escalier qui descendait le long du mur M5. Dans le premier état, la disposition transversale des solives, pouvait laisser la place à un escalier à pente plus faible alors que dans le second état, l'installation d'une poutre axiale et la présence des poteaux 9 et 10 qui la soutenaient, imposait un escalier à pente raide de l'ordre de 45° dont la largeur pourrait être suggérée par deux clous fichés dans le mur M6, distants de 0,85 m. Par ailleurs la fouille a montré que les éléments du décor effondré de la salle supérieure, mosaïque et enduits peints, se répartissaient sur toute la surface du sol à l'exception d'une bande large d'environ 1,40 m le long du mur M5, qui correspondrait ainsi à la projection verticale de la cage d'escalier et de la probable cloison légère qui la séparait de la salle S5. L'accès au palier de l'escalier s'effectuait discrètement depuis le couloir S11 [fig. 16C].

Toutefois, l'étude des peintures par Alix Barbet a retrouvé, à l'extrême droite du décor du mur M7, une bande verticale biseautée soulignant habituellement le chambranle d'une porte. Deux hypothèses peuvent être envisagées :

— soit il s'agissait d'une porte préexistante dans l'angle nord du mur M7 mettant initialement en relation S4 et le couloir S11, porte qui aurait été logiquement utilisée par la suite, après cloisonnement, pour conduire au sous-sol, solution paraissant la plus probable ;

— soit il s'agissait d'une porte nouvelle aménagée dans l'angle nord du cloisonnement léger lors de sa création, qui aurait permis d'accéder au palier de l'escalier directement depuis l'intérieur de la salle S4.

2.3. COMPLEMENT DÉFINITIF DU SOUS-SOL ET AMÉNAGEMENTS ULTÉRIEURS DE LA SALLE S4

Un peu avant la fin du dernier tiers du I^{er} siècle¹⁹, pour des raisons inconnues, peut-être une nouvelle fois dues à l'altération de la poutraison du sous-sol, à moins que ce ne fût pour des motifs liés à son usage illicite ou à des désordres graves affectant une partie de la demeure²⁰, ce sous-sol va être supprimé et comblé en même temps que d'autres espaces encastrés comme l'escalier S40 et l'entresol S52. Les débris de la mosaïque et les précieux enduits peints au cinabre des murs du rez-de-chaussée [fig. 17 et 18], s'accumulèrent en premier sur un sol qui jusque là paraissait bien entretenu, et ils furent recouverts par des gravois de mortier provenant de la destruction de maçonneries et de toitures telles des tuiles antéfixes brisées²¹.

Une fois le sous-sol entièrement comblé, ainsi que cela a été dit, une tentative inachevée d'aménagement d'un hypocauste fut suivie d'un nouveau remblaiement pour l'installation d'un ultime pavement de mosaïque [fig. 19].

18. Un tel négatif marque soit la récupération d'une volée de marches en pierres, soit un palier de bois décomposé.

19. C'est la période suggérée par le matériel céramique et monétaire retrouvé dans le comblement (LOUSTAUD 1992, p. 99-101, fig. 3).

20. Un certain nombre de désordres affectant les constructions antiques--A, répartis sur Limoges et sa région, pourraient être l'indice de secousses telluriques (étude à paraître).

21. LOUSTAUD 1993, p. 29-51.

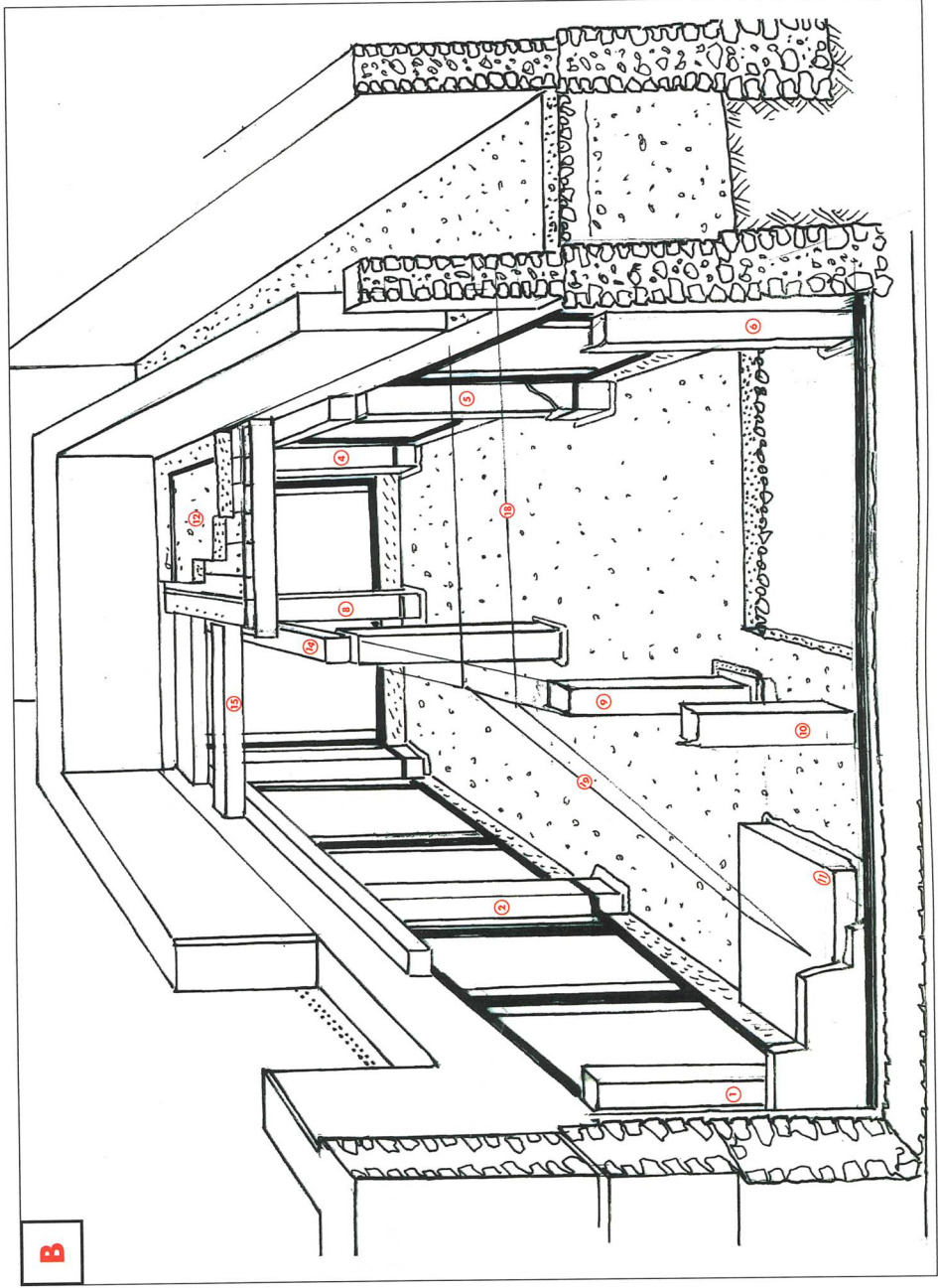
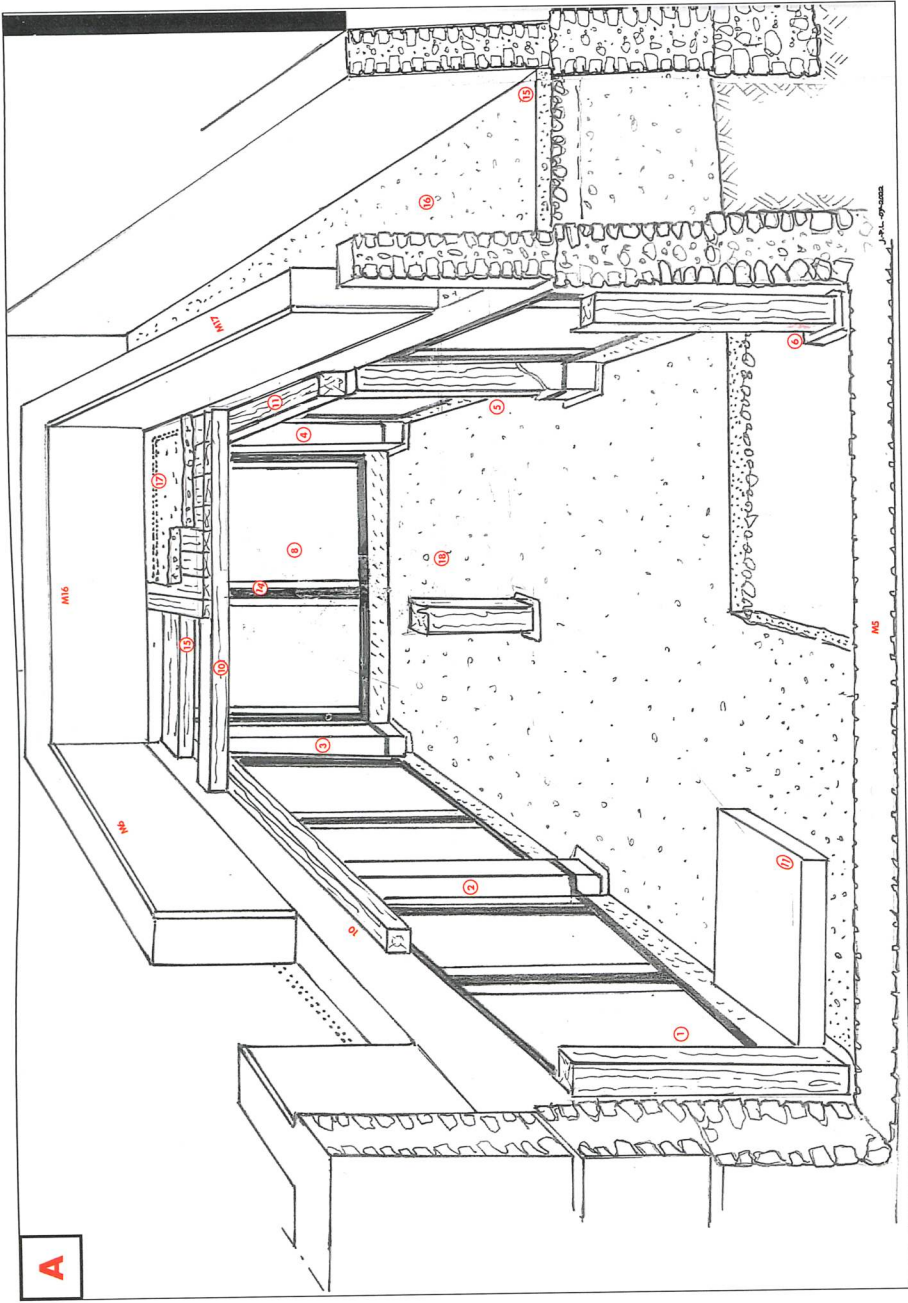


FIG. 16 **A** et **B** (ci-contre) — Essai de restitution des deux états successifs de la salle souterraine, dans son deuxième état.

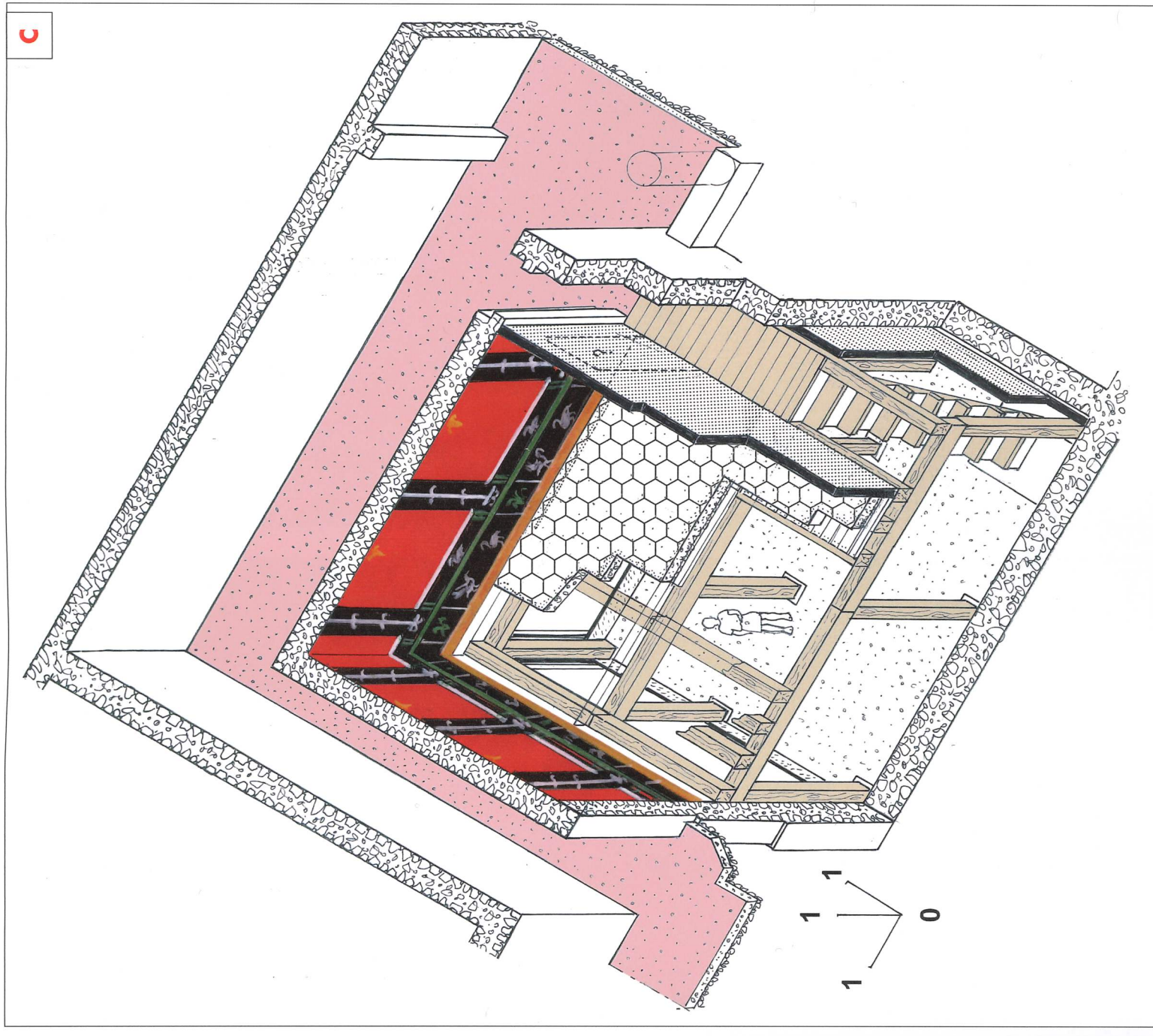


FIG. 16 **C** — Essai de restitution axonométrique de la salle S4 et de son sous-sol de jeux dans le second état. Peinture du III^e style et mosaïque sur planche (voir VITRUVIUS, L. VII, chap. premier, « De ruderatione et pavimentis ») (dessin J.-P. Loustaud, DAO Ph. Rougier)

3. Comparaisons

Le décor austère et simplifié de ce sous-sol, si différent de la richesse des peintures des salles du rez-de-chaussée, traduisait cependant la volon-

té du propriétaire d'en faire un lieu d'une sobre élégance où le blanc uniforme et lustré des murs reflétait la lueur des lampes à huile et des candélabres indispensables en ce lieu clos et sans fenêtre.

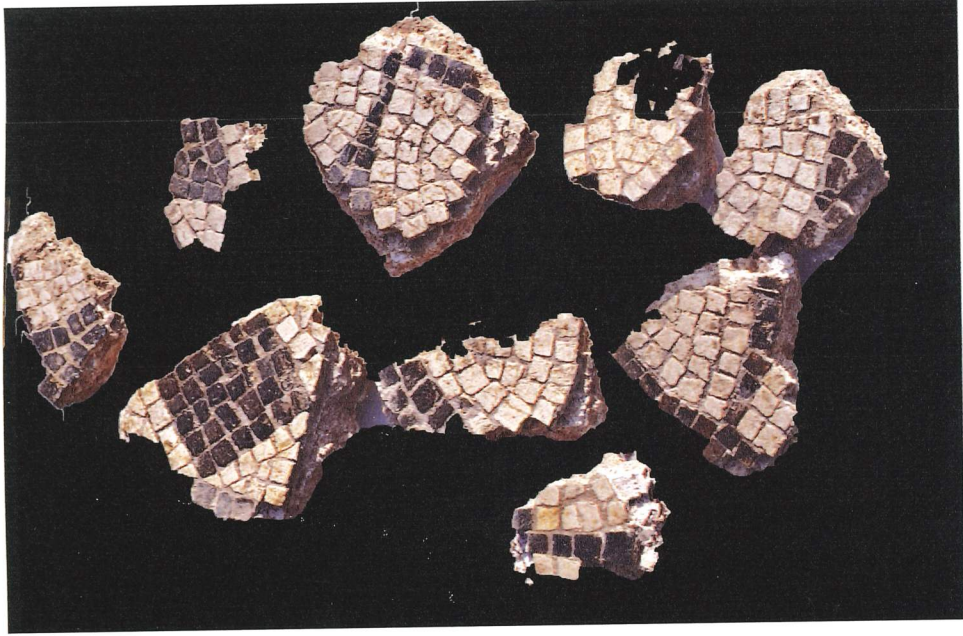


Fig. 17. — Débris de la mosaïque bichrome formant le pavement de la salle S4, effondrés sur le sol de la salle souterraine.

Une plage enfumée, à 0,41 cm du sol, sur le panneau de gauche du mur M16 pourrait être la traduction de ce mode d'éclairage vacillant qui devait de surcroît faciliter la tricherie.

Ce sous-sol aussi particulier, n'était pourtant pas unique à *Augustoritum*. La fouille partielle entre 1964²² et 1986²³ de la « Maison aux volutes » située dans l'*insula* II-9, à l'articulation du lit majeur de la Vienne et des premiers aplombs rocheux en pied du coteau, possédait également une pièce souterraine plus grande et plus haute encore que la précédente [fig. 19]. Trois des murs dégagés conservaient une élévation de 2,15 m à 3,65 m et la hauteur de l'entrait encore en place, lui attribuait une hauteur sous plafond d'au moins 3,50 m. Comme dans l'exemple précédent, cette salle souterraine avait été aménagée au sein d'un bâtiment en

22. LOUSTAUD, 1972, p. 39-41.

23. Id., 1998, p. 31-36, fig. 34-40.

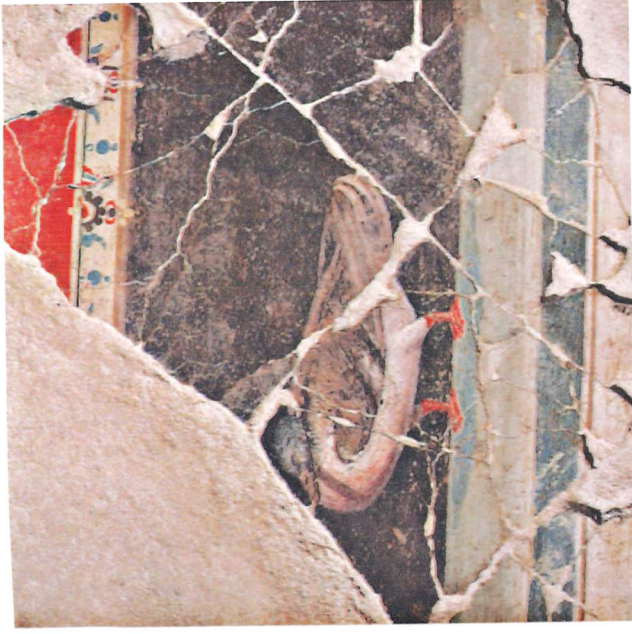


Fig. 18. — Enduits peints des murs de S4, effondrés sur le sol de la salle souterraine.

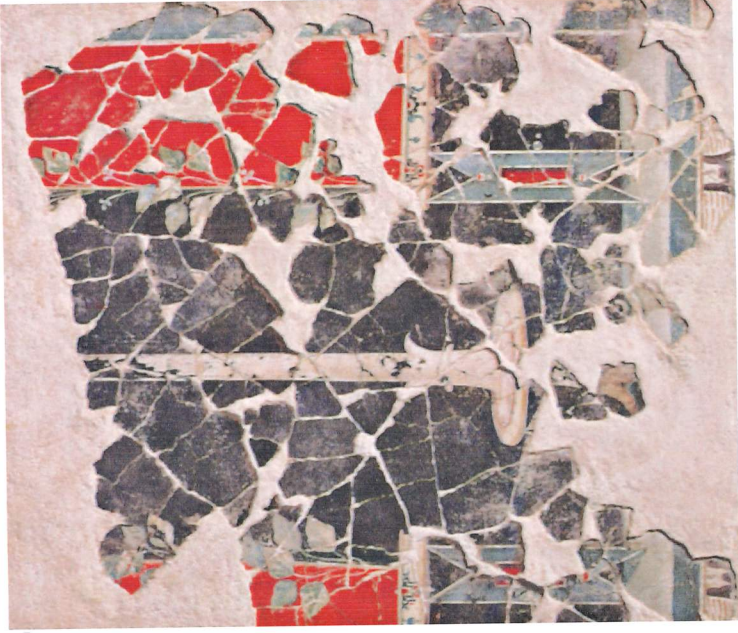


Fig. 19. — Salle souterraine de la Maison aux volutes, *insula* II-9.

points identique : des bandes et des filets noirs délimitaient des panneaux blancs verticaux, au-dessus d'une plinthe blanche non mouchetée, haute de 0,30 m. Autre particularité, une saignée verticale ménagée dans l'axe du mur nord, encadrée par deux bandes noires, indiquait qu'un pilier de bois de 0,30 m x 0,24 m, avait été encastré dans l'axe du mur nord, démontrant qu'une ossature de bois soutenait le plancher supérieur [fig. 20].

À la suite de désordres d'origine inconnue, le mur oriental s'incurva fortement avec apparition d'une longue fissure de cisaillement biaise qui avait probablement entraîné l'effondrement des élévations du rez-de-chaussée ; cette salle fut condamnée. Lors d'une reconstruction ultérieure, tout le volume de l'ancienne salle fut lui aussi comblé de matériaux de démolition, sur une hauteur de 2,5 m, dont d'abondants fragments d'enduits peints du III^e style pouvant remonter à la seconde moitié du I^{er} siècle. Un nouveau sol de béton recouvrit le tout.

On ne peut qu'être frappé par les similitudes de ces deux vastes salles souterraines aménagées après coup dans deux riches demeures : création spécifique au sein d'un bâtiment existant, emploi de piliers de bois pour soutenir les poutres du plancher, décor des murs strictement identique au point que l'on pourrait y voir l'œuvre d'une même équipe de charpentiers et de peintres (ou d'un même pro-

priétaire ?), auxquelles s'ajoute une évolution chronologique comparable qui voit l'abandon et le remblaiement de ces deux salles dans la seconde moitié du I^{er} siècle. L'absence de niches dans les murs, de socles de laraires, de

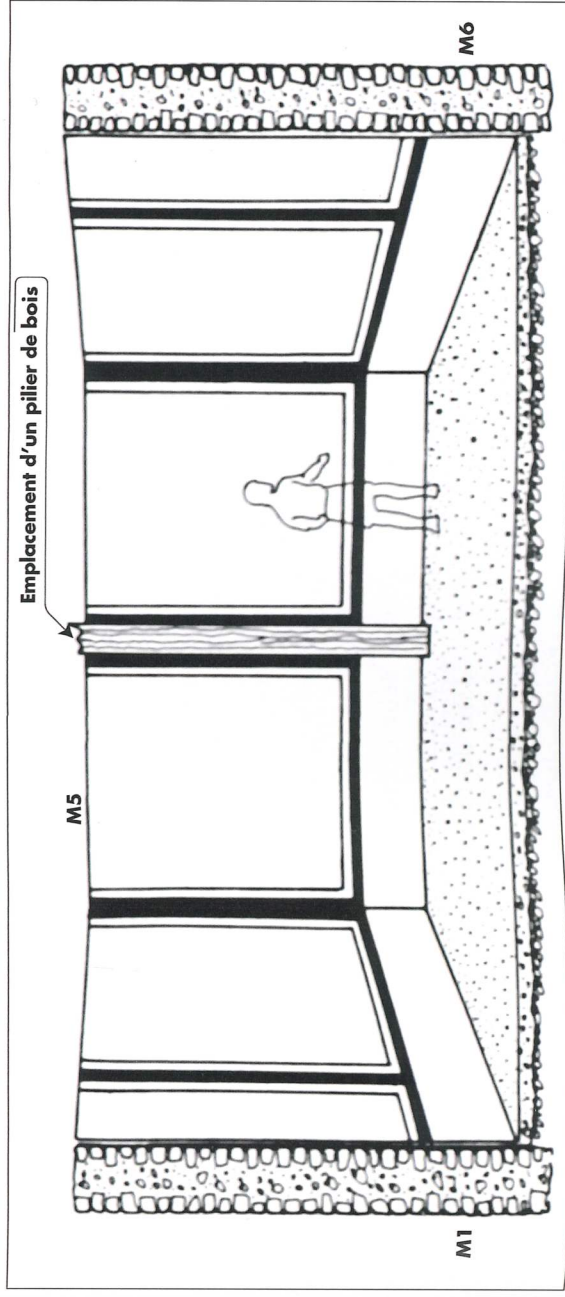


Fig. 20. — Restitution de la salle souterraine avec l'empreinte centrale du pilier de bois.

ficie offrait la possibilité d'accueillir simultanément un nombre non négligeable d'utilisateurs ou de joueurs, si on retient l'hypothèse d'une salle clandestine réservée au jeu.

Dans la Maison des Nones de Mars, sa localisation insoupçonnable au cœur de la demeure et la potentialité d'un accès détourné quasiment invisible, détermina sans aucun doute le choix du propriétaire pour créer cette salle souterraine des plus discrètes.

4. Décou0,verte du matériel de jeu

Le matériel de jeu était dispersé à même le sol et remontait à la dernière utilisation du lieu. Il se compose de trois dés en os et de dix jetons de différentes tailles comptant quatre éléments à section convexe en pâte de verre et six autres en os tourné dont l'un était gravé d'un T [fig. 21]. À cet ensemble s'ajoute un demi-cylindre en os, de 0,12 m de long et 0,043 m de diamètre, gravé de feuilles d'acanthes dont les échancrures sont marquées au trépan.

Parmi les trois dés retrouvés, l'un se démarquait par son exceptionnelle qualité. S'il appartient à la typologie classique des dés communément diffusés dans les Gaules romaines, ordinairement fabriqués à partir de métopes de bœuf et dont le chiffre dit de type *Sevens* où la somme des chiffres des faces opposées est égale à 7²⁵, il se différencie des exemplaires communs, à première vue, par ses dimensions anormalement grandes (1,76 x 1,79 x 1,8 cm) [fig. 22].

Les dés Romains en os ne dépassaient généralement pas 1,6 cm de côté car cette épaisseur correspond au maximum de la matière osseuse exploitable dans un bâtonnet prélevé dans un métopode de bœuf. Lorsque le dé



FIG. 21. — Matériel de jeu recueilli sur le sol de la salle souterraine.

FIG. 22. Dimensions des deux faces opposées du 1 et du 6. On notera que l'ocelle du 1 est inexistante.



FIG. 23. Détection d'ocelles anormaux, non répétés en 1992. Faces du 3 et du 4 : ocelles légèrement enfoncés dissimulant deux autres forages.

tables d'offrandes ou de contenants pour stocker des denrées, nous paraît devoir écarter la possibilité de lraires souterrains ou de caves, dans une ville qui, jusque-là, ne semble pas en avoir eu la culture²⁴. En revanche, leur super-

24. Sur la quarantaine de maisons fouillées à Limoges, aucune autre, à l'exception des deux mentionnées, ne possédait de caves.

25. DANIAUX, 2020, p. 35-46; Id. et LOUSTAUD, 2022, p. 129-146; DE VOOGT et ERRENS, 2017, p. 163-176.

est d'être pourvus d'un premier compartiment interne contenant de la grenaille de plomb située sous la face marquée du 1, ainsi que d'un second compartiment, sous la face marquée du 6, mais demeurant vide [fig. 24]. Cette typologie rare, attestée dans la seconde moitié du I^{er} s. apr. J.-C., n'est documentée uniquement que par trois autres exemplaires découverts dans une boutique du théâtre de Mérida/*Augusta Emerita* (ES), dans le dépôt détritique fluvial d'Arles 3 (Hérault) et potentiellement par le biais d'un exemplaire conservé à la BNF (Paris) sans provenance connue²⁶.

Outre ces trois artefacts, ces objets de tricherie ne font l'objet d'aucune mention ni descriptions dans les sources textuelles de l'Antiquité. La plus ancienne occurrence semble provenir de l'*Ordenamiento de las tafurerias*, texte législatif écrit à la fin du XIII^e siècle par un certain Roldan et qui vise à encadrer les pratiques ludiques dans le royaume de Castille. Ce texte, contemporain du plus grand recueil de jeux médiévaux connu, le *Libro de los juegos*, écrit par le roi castillan Alfonso X, y mentionne brièvement des types de dés dont l'usage est strictement interdit. Parmi eux, sont cités les *plomeros* et les *desvenados* qu'il est possible de traduire respectivement par « dés alourdis » et « dés creusés »²⁷. Ces deux dénominations sont les plus anciennes qui puissent être attribuées à ces dés plombés mais, par leur imprécision, elles peuvent également désigner une autre typologie connue depuis l'époque romaine impériale. En effet, cette dernière, classée aujourd'hui sous la typologie DTC 2, est matérialisée par un dé daté du milieu du II^e siècle apr. J.-C. retrouvé dans une zone détritique située à quelques mètres à l'ouest de la villa de Mageroy (BE)²⁸. Ce dé possède une structure interne complètement évidée et remplie à moitié par du mercure qui, par sa nature liquide, peut se déplacer sous l'une ou l'autre face. Mieux que les dés plombés DTC 1 qui ne favorisaient que le 6 ou le 1, comme le suggère l'étude de l'exemplaire d'Arles 3, les dés

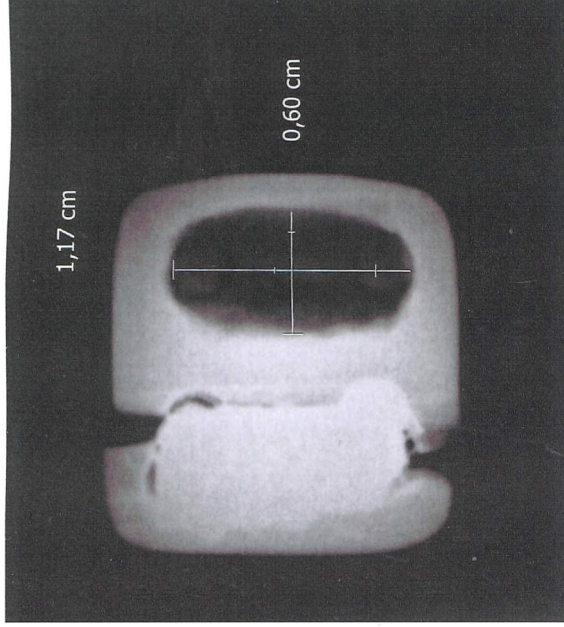


FIG. 24. — Radiographie du dé révélant la cavité emplie de grenaille de plomb à gauche sous la face du 1, et le compartiment vide sous la face du 6.

passer ces dimensions, il est bien souvent fabriqué dans de l'ivoire ou de la corne qui offre une quantité de matière façonnable plus importante. Ces dimensions hors normes nécessitent systématiquement un facetage particulier de la part de l'artisan qui, pour améliorer le roulage d'une telle masse d'os ou d'ivoire, est obligé d'arrondir les arêtes et les angles, ce qui a été fait sur l'exemplaire étudié dans cet article. S'il n'est pas rare d'observer ces détails morphologiques sur les dés en ivoire, le fait qu'ils se retrouvent sur ce dé en os témoigne d'une attention singulière portée par l'artisan.

Le soin apporté à la réalisation de ce dé pourrait en grande partie s'expliquer par le fait qu'il était en réalité un des instruments de triche le plus sophistiqué de son époque. L'astuce, déjà repérée deux décennies auparavant, a fait l'objet d'un réexamen minutieux en 2021 par une observation fine des faces [fig. 23] et une radiographie réalisée en collaboration avec le cabinet Detré et le Centre Hospitalier Universitaire de Limoges.

Les observations ont permis d'identifier l'objet comme faisant partie de la catégorie générale des dés DTC 1 dont la particularité

26. Voir DANIAUX, 2022; FEUGÈRE, 2013, p. 44; DONIGA, 2017, p. 242; SABIO GONZÁLEZ, 2017, p. 48.

27. Roldan, *Siete Partidas* IV; voir SCHÄDLER, 2012, p. 34.

28. DANIAUX 2022, p. 223-226.



FIG. 25. — Le dé aujourd'hui séparé en deux parties.

au mercure permettaient au tricheur de choisir la valeur qu'il désirait forcer. Ce dernier devait poser face contre table la face opposée de celle où figurait la valeur choisie afin que le mercure puisse couler sous cette dernière. Après quelques secondes, le tricheur pouvait lancer son dé qui retombera systématiquement sur la face la plus lourde, affichant de fait la valeur qu'il voulait forcer. À l'image du dé plombé, le dé au mercure est creusé et alourdi et, si cet instrument était toujours connu à l'époque médiévale, il pouvait donc être appelé *plomados* ou *desvenados* comme son homologue plombé.

5. Une méthode de fabrication astucieuse et soignée

Le dé d'*Augustoritum* est de loin le mieux conservé et le mieux connu de sa catégorie puisque ses structures externe et interne ont été entièrement préservées, même s'il se retrouve aujourd'hui partagé en deux fragments [fig. 25]. Son état de conservation unique dans le monde romain est donc l'occasion d'entreprendre une étude détaillée des différentes étapes de sa fabrication.

L'objectif étant de faire ressembler ce dé aux modèles couramment produits et diffusés dans tout l'Empire, le cube a fait l'objet d'un

débitage à la scie depuis une réglette d'os, elle-même prélevée dans la longueur d'un métapode de bœuf. Cette méthode de débitage est également visible sur les autres dés truqués, ce qui indique que, dans la plupart des cas, le trucage se faisait par la sélection de dés préfabriqués. Cependant, les dimensions anormalement élevées de l'exemplaire de Limoges peuvent traduire une volonté de trucage dès la phase de sélection du métapode puisque celui-ci devait offrir une quantité de matière suffisante pour assurer la réussite de chaque phase de trucage. Cette sélection devait en effet être une étape importante comme en témoigne l'existence à Sainte-Colombe-lès-Vienne (Rhône) de deux dés truqués brisés durant le processus de creusement de sa structure interne. Ce bris est probablement dû en grande partie aux dimensions très modestes des deux dés qui mesureraient chacun 0,8 cm de côté²⁹.

Suite à la découpe du cube depuis le bâtonnet d'os de bœuf, la phase de marquage des points et leur positionnement sur chaque face étaient effectués avec une réflexion tout aussi importante. Dans un premier temps, l'usage du marquage *Sevens* était nécessaire pour ne pas éveiller de soupçons car c'était le système le plus répandu durant l'époque impériale. Ensuite, le positionnement des points relevait d'une importance stratégique dans l'élaboration du creusement de la structure interne.

Comme c'était le cas pour tous les dés creusés et remplis tantôt de plomb, tantôt de mercure, la méthode de creusement était rigoureusement la même, ce qui témoigne par ailleurs d'une technique de trucage, réfléchie, travaillée et diffusée depuis un certain temps au moins à travers les Gaules et Hispanies romaines³⁰. Les ocelles, par lesquels l'artisan évidait l'intérieur du dé à l'aide d'une curette en fer, étaient soigneusement disposés et sélectionnés afin que chaque face comprenne deux points d'entrée disposés de manière diagonale, de sorte que chacun des deux compartiments du dé soit évidé à l'aide de seulement quatre points d'en-

29. DANIAUX 2022, p. 222.

30. Aucun travail similaire n'a été réalisé dans d'autres provinces de l'Empire mais il est probable qu'une technique aussi efficace fût connue et employée dans tous ces territoires. Seule une étude extensive pourra déterminer l'époque et la région où cette technique a été créée et exportée.

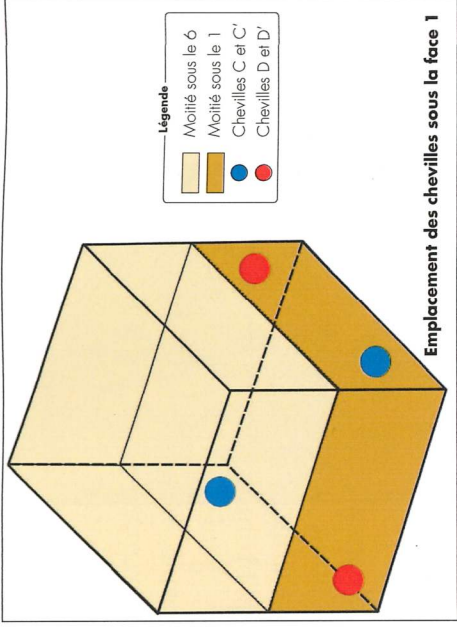


FIG. 26. — Schéma montrant l'évidement par quatre points d'entrée.

tré [fig. 26]. Ainsi, lorsque le premier ocelle (A) est foré avec une drille à archer [fig. 27], l'artisan peut gratter et enlever de la matière osseuse avec une curette dans un rayon de 30 à 45°. Cependant, l'emplacement de cet ocelle ne permet pas à la curette de creuser le reste de la matière située dans son angle mort. Le deuxième ocelle (A'), présent sur la face opposée, offre donc une position stratégique pour creuser le reste de matière osseuse et permet ainsi d'évider entièrement la première partie du dé. Le creusement se conclut par un travail de finition entrepris grâce à la sélection de deux autres ocelles (B et B') situés l'un en face de l'autre toujours selon un axe plan de 45°, mais situés cette fois sur les deux faces perpendiculaires aux précédentes [fig. 28].

De loin la plus compliquée et délicate étape du processus, une fois celle-ci terminée, l'artisan s'applique à tailler sur mesure des chevilles en os destinées à boucher et masquer les points d'entrée pour le creusement des deux compartiments. Le compartiment situé sous la face opposée à celle qui devra être favorisée, sous la face marquée du 1, est obturé par trois chevilles puis rempli de grenaille de plomb liée avec ce qui semble être de la colle à l'os pour former un bloc dense et compact [fig. 29]. Une fois le plomb coulé, ce compartiment est définitivement refermé à l'aide d'une quatrième et dernière cheville. Le second compartiment quant à lui, est laissé vide et ses points d'entrées sont immédiatement scellés par quatre chevilles d'os. La fonction de ce comparti-

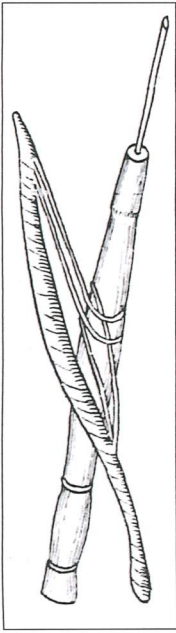


FIG. 27. — Exemple de drille à archer.

ment vide a soulevé de nombreuses interrogations durant la recherche menée sur ce genre de dés. Il faudra attendre la pesée d'un dé non truqué aux dimensions similaires et retrouvé à Saint-Romain-en-Gal (Rhône) pour s'apercevoir que ce compartiment servait en réalité à contrebalancer la masse du dé par l'ajout de la grenaille de plomb pour qu'elle soit similaire



FIG. 28. — Rayures droites et obliques laissées par la curette lors de l'évidement du compartiment rempli de plomb. On notera qu'une partie de la matière osseuse centrale n'a pas été enlevée (voir *infra* annexe, p. 63-65).

à un dé non truqué, le rendant difficilement détectable par un adversaire suspicieux. Ainsi, l'exemplaire non truqué de Saint-Romain-en-Gal, mesurant 2 cm de côté et pesant 9,31 g a une masse quasiment similaire au dé plombé limousin qui, lui, mesure 1,8 cm de côté pour un poids de 10,15g.

Ce trait de génie de l'artisanat de tricherie gallo-romain est complété par un travail de facetage des plus minutieux visant à ce que chacune des faces du dé soient parfaitement planes excepté la face du 6 qui est subtilement rendue convexe. Bomber une face augmente sa



FIG. 29. — A, B et C.

A. Compartiment empli de grenaille de plomb agglomérée, sous la face du 1.

B. Chevilles en os (diam : 3 mm).

C. Grenaille de plomb (diam : 0,2 mm à 2 mm).

capacité de roulage et diminue drastiquement ses chances de s'arrêter face contre table, ce qui afficherait sa face opposée, le 1. Ce type de traitement des faces est particulièrement bien documenté sur un modèle de dé unique retrouvé sur le niveau de sol d'un édifice domestique/commercial d'*Augusta Raurica* (CH) daté de la seconde moitié du II^e siècle apr. J.-C. Cet objet fantaisie de type DTB 2, bien trop visible pour être un objet de tricherie, montre trois faces parfaitement planes (4, 5 et 6) et trois faces convexes (1, 2 et 3) de sorte que ces dernières ne servent que de surfaces de roulage et les premières de surfaces d'arrêt, offrant ainsi 80 % de chance pour qu'un lancer affiche un 1, un 2 ou un 3³¹.

Une fois les chevilles placées, scellées, cachées et teintées par le brai de bouleau noir, surmarquées d'un ocellé assurant leur discrétion et une fois le travail minutieux de facettage terminé, les arêtes et les angles du dé de Limoges ont été arrondis afin que la grande taille du cube n'empêche pas un bon roulage. Le dé est alors fin prêt à faire des ravages aux jeux et à provoquer l'infortune de ses victimes [fig. 30].

6. Qui en était le propriétaire ?

L'exceptionnel état de conservation du dé et l'étude bien documentée du contexte dans lequel il a été retrouvé, ne laissent que très peu de place au doute concernant son propriétaire.

En effet, la facture soignée et la rareté de cette typologie d'objet en font un dé dont la valeur pécuniaire devait être importante. Le contexte de trouvaille général, une *domus* de style italien construite à une époque où l'influence romaine dans l'architecture urbaine n'est que balbutiante, porte à croire que le propriétaire d'un tel objet de tricherie devait être une personne jouissant d'un rang social élevé dans la société gallo-romaine voire romaine.

Le local dans lequel le dé a été perdu peut préciser l'identité de son propriétaire. Comme indiqué plus haut dans cet article, cette pièce souterraine était située sous un possible *oecus* richement décoré et accessible depuis l'*atrium* de la demeure. Cet *oecus*, directement connecté à l'*atrium* par un premier seuil, entre dans un programme d'accueil et de réception des invités des propriétaires de la demeure. Outre cette première entrée, l'*oecus* était également accessible par un étroit couloir (10) qui en faisait le tour pour, non seulement rejoindre le péristyle de la *domus*, partie privative, mais également la salle souterraine au débouché d'un petit escalier caché flanquant le mur est de l'*oecus*. Ce couloir de service, qui n'était pas emprunté par les invités ordinaires et qui marquait le début de la partie strictement privative de la *domus*, était donc le moyen discret idéal pour rejoindre la pièce souterraine. Si cette salle sans fenêtre, à

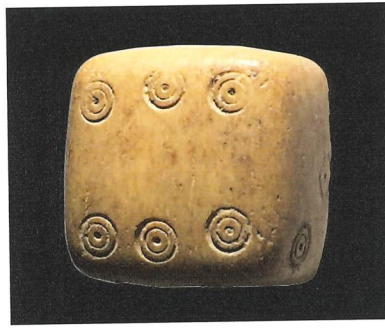


FIG. 30. — Face bombée du 6 ; angles et arêtes arrondis.

l'accès secret, était bien destinée à des activités douteuses telles que les jeux d'argent, seuls les propriétaires de la demeure ainsi que certains privilégiés, clients ou proches amis d'un même rang social, y étaient autorisés.

Sans pouvoir obtenir plus de précisions sur le propriétaire exact du dé, il est possible qu'il soit un des premiers membres de l'influente famille de notre Quintus, amateur de plaisirs charnels. Si tel est bien le cas, il est possible que l'objet de tricherie ait été rangé dans la salle même où il était employé, raison pour laquelle il a été retrouvé sur le niveau de sol, probablement régulièrement nettoyé, au moment de son remblaiement. Dans le cas où cette hypothèse est avérée, elle montre bien que certains dignitaires romains n'hésitaient pas à extorquer l'argent de leurs clients ou amis. L'exemple le plus flagrant pouvant être comparé, dans une moindre mesure, à la trouvaille de Limoges est le dépouillement des chevaliers par le *Princeps* Caligula, fier de pouvoir jouer de son pouvoir sans scrupule sur ses sujets, de manière arbitraire, tel un lancer de dés :

« Il ne dédaignait pas même les profits des jeux d'argent ; mais il en retirait bien plus encore de la fraude et du parjure. Un jour qu'il avait chargé son voisin de jouer pour lui, il vit passer, en se promenant dans l'*atrium* de son palais, deux *equites* romains qui étaient riches. Il les fit arrêter sur-le-champ, confisqua leurs biens, et rentra, au comble de la joie, en se vantant « de n'avoir jamais fait plus beau coup de dé ».

Ce même passage, écrit par Suétone, décrit également le goût des puissants pour ces lieux de débauche et pour les pratiques à la limite du légal dans un monde où ces mêmes personnes sont les représentantes du pouvoir romain et dont l'image et le prestige social sont aux antipodes de ces pratiques. L'auteur indique en effet que Caligula avait imposé une taxe à toute personne faisant ou ayant fait acte de prostitution et que pour s'assurer que cet

argent lui parvienne directement, fit aménager un lupanar dans son palais du Palatin.

« Comme les impôts de ce genre avaient été annoncés (sur les revenus des courtisanes), mais non affichés, il y eut beaucoup d'infractions à la loi, parce qu'on en ignorait le texte, et, sur les réclamations du peuple, Caligula la fit enfin afficher, mais en lettres toutes petites et dans un endroit très resserré, de façon que personne ne pût en prendre copie. Ne voulant néglier aucune sorte de trafic, il installa au Palatium un lieu de plaisir, où, dans un grand nombre de cellules séparées les unes des autres et meublées suivant la majesté de cette demeure, se tenaient des matrones et des jeunes garçons de naissance libre, puis il envoya ses nomenclateurs parcourir les *fora* et les basiliques pour inviter à la débauche jeunes gens et vieillards ; on consentait aux visiteurs des prêts usuraires et des agents notaient publiquement leurs noms, parce qu'ils contribuaient à augmenter les revenus du César »³² ?

L'historien romain n'est pas le seul auteur à décrire les débordements des princes et autres puissants de Rome. L'auteur de l'*Histoire Auguste*, toujours dans un objectif, peut-être exagéré, de critiquer les mauvais comportements de certains dirigeants de l'Empire, affirme qu'ils prennent tous part à ces activités jugées indignes de leur rang :

(Commode) « ... fit installer dans les palais du Palatin des tavernes et des bouges permanents, sans jamais ménager pudeur, ni dépense. Il jouait (aux jeux d'argent) chez lui »³³.

« On raconte aussi qu'il (Lucius Verus) était capable de passer la nuit à jouer aux dés, une mauvaise habitude qu'il avait prise en Syrie, et qu'il rivalisait de vices avec les Caligula, les Néron et les Vitellius, au point de déambuler la nuit de tavernes en lupanars, la tête couverte d'un simple capuchon de voyage, de faire la noce avec des voyous et de prendre part à des rixes en dissimulant sa véritable identité. Il en revenait souvent, dit-on, le visage tuméfié et avait fini par se faire reconnaître dans les tavernes malgré ses essais de camouflage »³⁴.

Les jeux de dés, depuis l'Athènes classique, sont cités dans des discours visant à porter at-

32. SUÉTONE, *Caligula*, XLI (trad. H. Ailloud, 1932, CUF revue par Th. Daniaux) : « ... Ac ne ex lusu quidem aleae compedium spernens plus mendacio atque periurio lucrabatur. Et quondam proximo conculsori mandata vice sua progressus in atrium domus, cum praetereuntis duos equites R. locupletis sine mora corripit confiscarique iussisset, exultans reddit gloriansque « numquam se prosperiore alea usum ».

33. SUÉTONE, *Caligula*, XLI (trad. H. Ailloud, 1932, CUF revue par Th. Daniaux) : Eius modi uectigalibus indictis neque propositis, cum per ignorantiam scripturae multa commissa fierent, tandem flagitante populo proposuit quidem legem, sed et minutissimis literis et augustissimo loco, uti ne cui describere liceret. Ac ne quod non manubiarum genus experiretur, lupanar in Palatio constituit, districtisque et instructis pro loci dignitate compluribus cellis, in quibus matronae ingenuique starent, misit circum fora et basilicas nomenclatores ad inuitandos ad libidinem iuvenes senesque ; praebita aduentibus pecunia faenebris appositive qui nomina palam subnotarent, quasi adiuuantium Caesaris reditus.

34. *Hist. Aug.*, IV, 7 (trad. Chastagnol, 1994 CUF) : « ... popinas et geneas in Palatinis semper acedibus fecit neque unquam peperit uel pudori uel sumptui. In domo aleam exercebat.

teinte au prestige social d'une personne de haut rang³⁵. Il ne fait donc aucun doute que Suétone et l'auteur anonyme de l'*Histoire Auguste* ont pu induire une part non objective de critiques dans la description des réalisations de Caligula, Commode et Lucius Verus. Cependant, bien que la véracité de ces textes puisse être discutée, la haute et coûteuse technicité employée dans la fabrication de ces dés « alourdis » et « creusés », ainsi que les contextes domestiques d'une grande richesse où ils ont été découverts tels que la *domus* des Nones de Mars et la *villa* de Mageroy, témoignent d'un réel attrait que portaient les élites romaines pour des pratiques dont la réputation était mauvaise.

7. Comment le dé était-il utilisé ?

Si l'identité générale des propriétaires de ce genre de dés peut être relativement aisée à établir, la nature des jeux pour lesquels de tels objets étaient utilisés est moins évidente à appréhender.

Probablement à cause de leur très mauvaise réputation, dès l'époque classique à Athènes jusqu'à nos jours, y compris aux époques romaine et médiévale avec l'écriture de l'*Ordinamento de las tafurerias de Roldan* en 1276-1277, aucune source textuelle grecque ou latine avant l'écriture du *Libro de los Juegos* entre 1251 et 1283 par le roi castillan Alfonso X, ne décrit de manière détaillée la pratique d'un jeu de dés. Cette indigence textuelle cache en réalité une très grande diversité de jeux de dés grecs et romains tout au long de près de 1 000 années de pratique attestée, comme le suggère l'existence d'un *Ars tesseraia* écrit par Ovide et d'un *Ars alearia* rédigé par Claude³⁶.

La grande profusion de lois promulguées à Rome depuis le III^e siècle av. J.-C. jusqu'au VI^e siècle apr. J.-C. visant à encadrer la pratique de ces jeux de dés, ajoutée à leur mau-

vaise réputation séculaire, démontrent qu'une grande partie devait être associée à des mises importantes d'argent³⁷. L'association de paris à ces jeux de dés était également propice au développement de la pratique de la tricherie comme en témoigne la fierté manifestée par un joueur pompéien lorsqu'il eut gagné une grosse somme d'argent sans tricher. Ce dernier a immortalisé son exploit sous la forme d'un graffito qu'il a incisé sur le mur est de la palestra des thermes de Stabies :

« J'ai gagné à Nuceria / aux dés 855 *denarii* et un *se-mis* / avec honnêteté »³⁸.

La facture astucieuse et extrêmement soignée du dé plombé de Limoges, compte tenu du prix qu'il avait dû coûter à son propriétaire, atteste qu'il n'était pas destiné à des jeux de dés dénués d'enjeux importants, qu'il s'agisse d'argent ou de biens de grande valeur. Le fait qu'il ait été truqué pour forcer la valeur 6 atteste son emploi dans un jeu où ce chiffre avait une importance particulière, voire prédominante, notamment parce qu'il était le plus élevé inscrit sur ce dé.

Aucun jeu de dés n'est connu dans le détail durant l'antiquité gréco-romaine. Seul Pollux, grammairien du II^e siècle apr. J.-C., dans le livre IX de son *Onomasticon*, donne une brève description d'un jeu de dé. Cette description, en plus d'être la plus précise pour un jeu de dés de l'Antiquité, est un jeu d'argent pouvant parfaitement être associé à l'usage du dé de Limoges.

« Celui qui réalise la valeur la plus élevée avec la somme des points obtient la somme d'argent déposée sur la table. Dans sa comédie *La Fronde*, Amipsia explique la façon de jouer à ce jeu de dés que l'on appelle *Le Trou de Mime*, car une mine était payée chaque fois que les dés étaient lancés. Chez les Doriens, ceux qui se livraient à ce jeu recevaient le nom de *Trematiketai* et *Trematizein* désignait cette pratique »³⁹.

Ce texte, bien que bref, mentionne un jeu portant le nom de *Trou de Mime* (τρομημαμασάων)

35. *Hist. Aug.*, IV, 6 (trad. Chastagnol, 1994 CUF) : Ferrur et nocte perpeti alea luisse, cum in tantum uitiorum Gaianorum et Neronianorum ac Vitellianorum fuisse aemulum, ut uagaretur nocte per tabernas ac lupanaria obrecto capite cucullione uulgari uiatorio et comisaretur cum tricombus, committeret rixas, dissimulans quis esset, saepeque efflicium luuida facie redisse et in tabernis agnitum, cum sese absconderet.

36. *Vespa*, 2020, p. 173-192

37. *Ovide, Tr.*, II, 471-484 ; *Suétone, Claud.*, XXXIII.

38. *Pichonnaaz*, 2018, p. 25-26.

39. *CIL*, IV, 9927, p. 135 (trad. Th. Daniaux) : Uici Nuceriae / in alia X DCCCLV S / fide bona.

en Attique, dont la pratique chez les Doriens était nommée τρομημασάων et dont les joueurs portaient le nom de τρομημασάων. L'auteur mentionne que chaque joueur, à son tour, misait l'équivalent d'une mine, soit 100 *drachmes* d'argent et lançait ses dés. Le joueur ayant obtenu le score le plus élevé de points avec son lancer, remporte la totalité des gains. À travers le texte de Pollux, le jeu semble d'une très grande simplicité mais il est nécessaire de garder à l'esprit que l'*Onomasticon* qui a survécu n'est que l'abrégé de l'original du II^e siècle et que certains passages, jugés inutiles par les copistes, ont été supprimés pour ne conserver que la structure générale. Il est également possible que les règles précises, telles que le nombre de joueurs et de dés et les montants des mises, pouvaient être décidées par les joueurs eux-mêmes juste avant de débiter la partie. Enfin, on peut encore se demander si ces lacunes n'étaient pas déjà présentes dans le texte original à cause de l'ignorance de l'auteur qui semble décrire un jeu uniquement sur la base de la lecture de la comédie *La Fronde* d'Amipsia, écrite près de 650 ans avant l'élaboration de l'*Onomasticon*.

Afin de questionner l'éventuelle pratique d'une version gallo-romaine de ce jeu pluriséculaire, il est avant tout nécessaire de vérifier s'il était toujours connu et pratiqué à l'époque de Pollux. Il est aujourd'hui impossible de reconstituer les règles exactes de ce jeu ni de connaître le nombre de dés, de joueurs, le nom et la nature des coups, ainsi que leur apparition, transformation et disparition en fonction des groupes de joueurs, de l'époque et du lieu où ils étaient pratiqués. Cependant, la structure et son déroulement de base sont connus et, après de multiples expérimentations effectuées lors de la *Nuit des Musées* de Fribourg le 21 mai 2022, ils s'avèrent être tout à fait fonctionnels.

Il s'agit donc d'un jeu simple dont le nombre de joueurs et de dés est illimité et

dont le seul principe est que chaque joueur, à son tour, mise une somme d'argent dans un pot commun que remportera celui qui aura fait le plus de points lors de son lancer. Un mécanisme aussi simple et intuitif est non seulement attesté dans la seconde moitié du V^e siècle en Attique et dans le Péloponnèse par Pollux mais bien repris par l'auteur lui-même pour décrire un jeu qui comprend l'emploi d'astragales comme les dés.

« La *pleistobolinda*, jeu du coup le plus haut, n'est pas seulement pratiquée avec les dés, mais aussi avec les astragales et dont le but est d'atteindre le point le plus haut »⁴⁰.

Une preuve possible de la survivance de ce type de jeu à l'époque romaine est sa mention et sa description dans le *Libro de los Juegos* au XIII^e siècle sous le nom d'*A mayores*, qui sera par ailleurs suivi de sa variante *A menores* dont le principe reste identique mais où le gagnant est désigné après avoir obtenu les points les plus bas⁴¹.

Au vu de sa grande popularité apparente durant plus de 1 700 ans, ce type de jeu très simple devait donc être connu de Pollux et pratiqué, probablement sous un nom différent, durant toute l'époque romaine et sur tous les territoires soumis à l'influence culturelle de l'*Urbs*. Le jeu du plus haut coup est donc un des jeux d'argent pour lesquels l'usage du dé plombé de Limoges aurait pu être employé. Néanmoins, il est évident qu'il ne devait pas être le seul jeu au cours duquel la valeur 6 était dominante. En témoignent les fragments d'Eschyle (V^e siècle av. J.-C.), de Martial (I^{er} siècle apr. J.-C.), de Macarius (IV^e-V^e siècles apr. J.-C.), d'Hésychius (VI^e siècle apr. J.-C.) et de Sophronios de Jérusalem (VI^e siècle apr. J.-C.) désignant les coups du triple six (τρίς ἕξ) et du double 6 (*bis seno*) comme étant gagnants à tous les coups.

40. *POLLUX, Onom.*, IX, 96 (trad. Th. Daniaux) : 'Ο δὲ ὑπερβολόμορος τῶν πλῆθει τῶν μονάδων ἐμελλεν ἀναφύροσθαι τὸ ἐπισημασμένον ἀργύριον. Ἐν δὲ τῇ Ἀμειψίῳ Σφενδόνη δὲ τὸ πρῶτος δεδῶλωται τῆς κυθείας καὶ προσεφίρηται ὅτι εἴη τὸ τρίμη μασάων, ὃς μὴδὲν αὐτῶν ἐπισημασμένον ἐσάτω κύβῳ. Παρὰ δὲ τοῖς Δοριέσιν οἱ ταύτη τῇ παιδιᾷ χροόμενοι τρημασάων τὴν προεγορίαν εἶχον, καὶ τρημασάων πρῶγμα. Voir les *testimonia* réunis à ce sujet par COSTANZA, 2019, p. 306-307.

41. *POLLUX, Onom.*, IX, 116 (trad. Th. Daniaux) : Ἡ δὲ πλειστοβολίνδα, οὐ μόνον ἡ διὰ τῶν κόβων, ἀλλὰ καὶ ἡ διὰ τῶν ἀστραγάλων, ἐντὶ πλείστον ὀφειλὸν βάλειν. Voir COSTANZA 2019, p. 312.

mais qu'une seule liste de règles pour un jeu en particulier mais préféreraient observer des règles basiques nécessaires, matérialisant sa colonne vertébrale et sa bonne « jouabilité » tout en s'accordant sur les règles/variantes secondaires constituant véritablement l'essentiel de ce jeu.

Détecter la tricherie dans le monde ludique antique où les règles d'un jeu varient d'une époque à l'autre, d'une région à l'autre et d'un groupe de joueurs à l'autre, eût été peine perdue sans le concours de l'archéologie. Parmi tous les dés pipés mis au jour et étudiés⁴³, l'exemplaire de Limoges occupe une place toute particulière pour son état de conservation remarquable et la qualité des fouilles qui ont pu documenter et interpréter avec une grande précision le contexte dans lequel il a été découvert.

L'ensemble de ces données, une fois croisées, non seulement ont documenté le tout récent et maigre dossier de la tricherie dans les jeux antiques mais aussi le processus de fabrication détaillé de l'objet, l'identification assez précise de son propriétaire, le lieu souterrain discret — sinon secret — où se confinait l'exercice du jeu et, dans une moindre mesure, les pratiques ludiques dans lesquelles le dé de Limoges a pu être employé.

Auteur

Pour ma part, je danserai en chœur au début, car je veux que le sort des maîtres soit bon, comme ce signal lumineux qui m'a lancé le coup des trois 6⁴².

Table de jeu. De ce côté-ci (du plateau), les dés m'apportent le coup du double 6 ; de l'autre, la pièce de couleur différente est prise par un double ennemi⁴³.

Toujours les dés que lance Zeus font trois 6⁴⁴.

Toujours des dés que lance Zeus sont bons⁴⁵.

Trois 6 : Lancer de la victoire⁴⁶.

Conclusion

Comprendre comment tricher à un jeu, c'est avant tout comprendre précisément le déroulement de ce jeu, chose commune et aisée pour les jeux d'aujourd'hui qui sont, dans la plupart des cas, associés à des règles fixes que les joueurs, quelle que soit leur origine géographique, peinent à transformer, modifier et d'une certaine manière, transgresser. Cependant, détecter la tromperie dans les jeux antiques grecs et romains est presque impossible. En effet, les Anciens n'attribuaient ja-

Annexe

Quelques constatations techniques sur la réalisation des évidements au cœur du dé

*

Pour mettre en lumière la difficulté de réalisation de ce dé, il serait souhaitable que soit tentée une expérimentation archéologique. On peut néanmoins en préalable, établir quelques constats.

1. L'évidement plombé

Lorsque en 1992 la face du 1 s'est opportunément séparée du reste du dé, selon un plan passant par l'axe des quatre forages, elle a révélé la configuration du creusement de la cavité destinée à recevoir la grenaille de plomb, que l'habile artisan lui-même n'avait pu constater.

1.1. LES FORAGES À L'EMPLACEMENT DES OCELLES

Réalisés, comme cela a été dit, à raison d'un par face, ils ont un diamètre compris entre 2,5 et 3 mm pour une profondeur de forage de 13 mm, et se positionnent rigoureusement dans un même plan, en laissant une épaisseur régulière de parois de 2,5 à 3 mm. Ils sont parfaitement cylindrique, parallèles et perpendiculaires deux à deux. La profondeur de chacun des percements a été de toute évidence contrôlée de telle sorte qu'aucun ne traverse le percement qui lui est perpendiculaire. Une telle précision suppose l'utilisation d'une installation sans doute plus sophistiquée qu'on ne l'imagine. Si l'on ne peut pas en restituer le dispositif, on peut tenter d'en cerner les obligations.

42. ALFONSO X, *Libro de los juegos*, f° 65 v°. Voir SCHÄDLER et CALVO, 2009, p. 192.

43. AESCH., *Ag.*, 31-33 (trad. Th. Daniaux) : οὐτός τ' ἔγωγέ φροίμιον χορεύσομαι. Τὰ δεσποτῶν γὰρ εὖ πεόντα θήσομαι τρίς ἔξ βαλοῦσθε --. Voir H. W. SMYTH, Loeb Classical Library, 1926.

44. MART., XIV, 17 (trad. H. J. Izaac, CUF) : Tabula lusoria. Hac mihi bis seno numeratur tessera puncto ; calculus hac gemino et hoste perit ;

45. MACAR., I, 37 CPG II, 138 (trad. Th. Daniaux) : 'Aei τρίς ἔξ πίπτουσιν οἱ Διὸς κόδοι. Voir COSTANZA, 2019, p. 78.

46. SOPHR., fr. 895 P. ap. Eust., II, 1397, 18 (trad. Th. Daniaux) : 'Aei γὰρ εὖ πίπτουσιν οἱ Διὸς κόδοι. Voir COSTANZA, 2019, p. 78.

47. HSCH., 1427 H.-C. (trad. Th. Daniaux) : τρίς ἔξ· νεστηρίος βόλος.

48. DANIAUX 2022, p. 197-240.

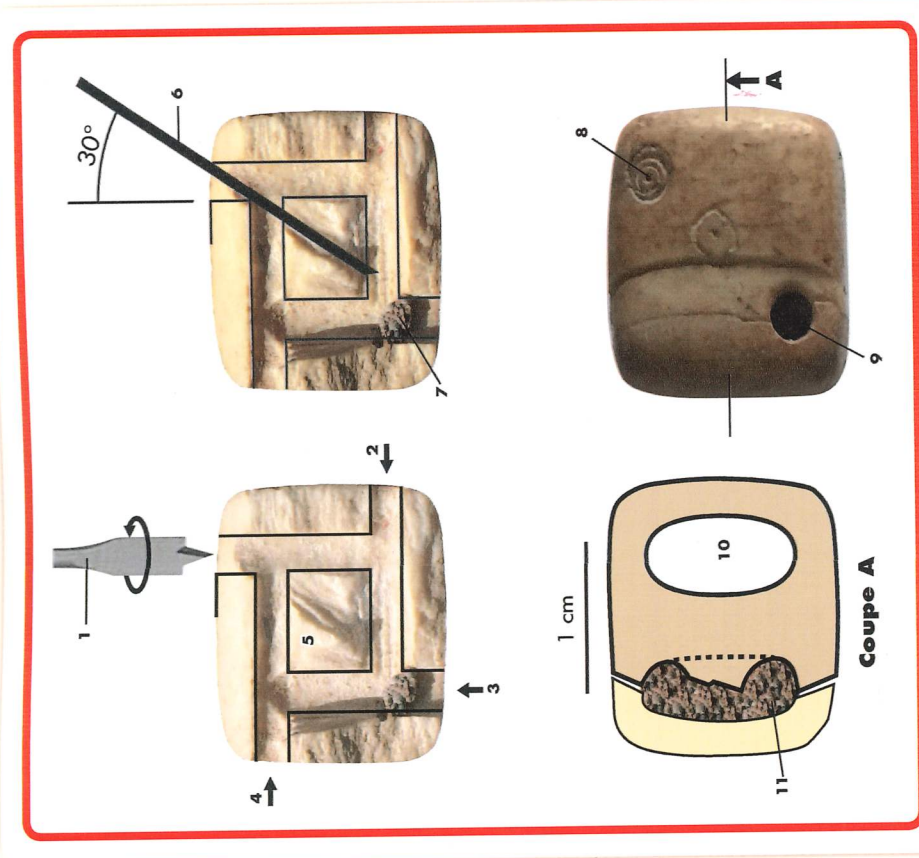


Fig. 31. — Forages au drill (\varnothing 3 mm max.) et creusement de la cavité par aiguille (\varnothing 1 mm max.).

Ainsi la tige du drill à archet munie de son embout taillant avait une section nécessairement comprise entre 2,5 et 3 mm. Il lui fallait être guidée probablement dans un bâti qui assurait la verticalité requise, la précision du forage ainsi que sa profondeur. Le dé lui-même devait être calé en buté, l'ocelle à forer en aplomb de la pointe du drill, et fermement immobilisé par un dispositif de serrage.

1.2. LE CREUSEMENT DE LA CAVITÉ À GRENAILLES

Cette opération délicate nécessitait l'emploi d'une fine curette ou aiguille en fer, qui, introduite dans les forages devait fragmenter et éliminer la réserve centrale de l'os, parcelle par parcelle. La difficulté venait de l'entrée de chacun des quatre ocelles qui formaient un petit alésage cylindrique de 3 mm de profondeur et 3 mm de diamètre qui ne devait en aucun cas être altéré par le passage de l'outil puisque c'est dans ces alésages que viendraient s'emboîter les chevilles reconstituant les ocelles. De ce fait, elles limitaient l'amplitude angulaire de l'outil expliquant ainsi la subsistance d'une masse osseuse restée en place au cœur de la cavité. Les fines stries

biaises qui ont tenté de la réduire n'ont pu être laissées que par une aiguille de moins de 1 mm de section seule à même de passer en biais par les alésages sans les abîmer [fig. 31].

2. La cavité vide sous la face du 6

Cette cavité révélée par radiographie aux rayons X [fig. 24, *supra* p. 66] au contraire de la précédente a l'apparence d'un ovale presque parfait de 11,7 mm de long pour 6 mm de large. On aperçoit par transparence, et comme sur le même plan, les deux ocelles qui ont été obstrués par des chevilles, celle du 4, en réalité en bas sur la face arrière et celle du 3 en haut, sur la face avant. Son volume, plus important que celui de la cavité plombée, confirme bien l'hypothèse émise plus haut, d'une compensation du poids du plomb par un enlèvement osseux plus conséquent, et il n'est pas impensable que grenaille de plomb et résidus osseux extraits ait été minutieusement pesés, ce qui expliquerait l'apparent inachèvement de la cavité plombée dont le volume réalisé correspondait au juste poids de plomb nécessaire..

Ces différents constats ne font que confirmer l'extrême maîtrise et l'ingéniosité de l'artisan ou de l'atelier spécialisé dans la fabrication de ce matériel de tricherie. * *

* *

ABRÉVIATIONS

BSAHL *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*

CUF Collection des Universités de France

TAL *Travaux d'archéologie limousine*

BIBLIOGRAPHIE

- BARBET et FUCHS, 2008 : Alix BARBET et Michel FUCHS, *Les murs murmurent, graffiti gallo-romains*, catalogue d'exposition, Musée romain de Lausanne-Vidy, 202 p.
- BECCO, 1993 : Gilles BECCO, « Les graffiti », *Aquitania*, p. 102 et fig. 27.
- BOST, 1993 : Jean-Pierre BOST, « Exploits amoureux à Limoges au III^e siècle après J.-C. : trois graffiti de la "Maison des Nones de Mars à Limoges" », *TAL* t. 13, p. 53-57.
- Id., 2017 : J.-P. BOST, « Des chiffres et des lettres : lectures et nouveautés épigraphiques à Limoges », *TAL*, t. 37, p. 169-177.
- COSTANZA, 2019 : S. Costanza, *Giulio POLLUCE, Onomasticon : excerpta de ludis*. *Materiali per la storia del gioco nel mondo greco-romano*, Alexandrie.
- DANIAUX, 2020 : Thomas DANIAUX, « Les dés pleins cubiques et parallélépipédiques en os de Gaule romaine. De leur production à l'art de les manipuler », *Instrumentum*, 52, p. 35-46.
- Id., 2022 : Th. DANIAUX, « *Hic perfidia uici !* Tricher aux jeux de dés à l'époque romaine », dans Th. DANIAUX et V. DASEN (éd.), *Dossier Quoi de neuf dans la culture ludique antique ? Pallas*, 119, p. 197-240.
- Id. et LOUSTAUD, 2022 : Th. DANIAUX et J.-P. LOUSTAUD, « Un dé truqué dans la Maison des Nones de Mars (Limoges) », dans Th. DANIAUX et V. DASEN (éd.), *op. cit. supra*, p. 129-146.
- DE VOOGT et EERKENS, 2017 : A. DE VOOGT et J. EERKENS, « The Evolution of Cubic Dice from the Roman through Post-Medieval Period in the Netherlands », *ActaArch*, 88.1, p. 163-173.
- DONIGA, 2017 : ?? DONIGA, *Vivre et travailler dans les ports de la Gaule Narbonnaise. Recherches sur le mobilier découvert en contexte portuaire (I^{er} siècle av. J.-C. - VII^e s. apr. J.-C.)*, thèse de doctorat en archéologie, université d'Aix-Marseille.
- FEUGÈRE, 2013 : M. FEUGÈRE, « Les dés romains », dans V. DASEN et U. SCHÄDLER (éd.), « Jeux et jouets gréco-romains », *Archéothema*, 31, p. 44.
- GROS, 2006 : XX GROS, « L'habitat dans les provinces occidentales », dans *L'architecture romaine, du début du II^e siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire*, 2, *Maisons, palais, villas et tombeaux*, 527 p., éd. Picard, Paris, p. 152-153.
- LOUSTAUD, 1972 : Jean-Pierre LOUSTAUD : « Vestiges gallo-romains sur les rives de la Vienne à Limoges, de la Roche-au-Go au Pont-Neuf (1964-1970) », *BSAHL* t. XCIX, p. 30-47.
- Id., 1987 : J.-P. LOUSTAUD : « Une riche demeure gallo-romaine près du forum d'Augustoritum », *TAL* t. 8, p. 17-36.
- Id., 1992 : J.-P. LOUSTAUD, « Les fouilles du jardin "des Récollets de Sainte-Valérie" à Limoges, la Maison des Nones de Mars », *TAL* t. 12, p. 23-111.
- Id., 1993 : J.-P. LOUSTAUD, « Les tuiles antéfixes de la Maison des Nones de Mars, nouvel inventaire des antéfixes de Limoges », *TAL* t. 13, p. 29-51.

- Id., 1998 : J.-P. LOUSTAUD, « L'urbanisation gallo-romaine des aplombs rocheux de la rive droite de la Vienne à Augustoritum-Limoges », *TAL* 1998, t. 18, p. 15-38.
- Id., 2000 : J.-P. LOUSTAUD, « La maison des Nones de Mars, dans *Limoges antique*, 5^e supplément à *TAL*, p. 179-191.
- Id., 2014 : J.-P. LOUSTAUD, « Les pavements de la "Maison à l'opus quadratum" », *TAL* t. 34, p. 79-102.
- Id., 2015 : J.-P. LOUSTAUD, « La monumentalisation d'Augustoritum/Limoges. Une évolution, du privé au public, concentrée sur le *cardo maximus* », dans *Monumental ! La monumentalisation des villes de l'Aquitaine et de l'Hispanie septentrionale durant le Haut-Empire*, VI^e colloque *Aquitania*, Suppl. 37/2.
- Id., BARBET et MONIER, 1993 : J.-P. LOUSTAUD, A. BARBET et F. MONIER « Les peintures murales de la Maison des Nones de Mars à Limoges », *Aquitania*, t. XL, p. 63-111.
- LOUSTAUD et PERRIER, 1991 : Jean-Pierre LOUSTAUD et Jean PERRIER, « Les fouilles du jardin des Récollets de Sainte-Valérie. Les monnaies (Maison des Nones de Mars) », *BSAHL*, t. CXIX, p. 4-10.
- PICHONNAZ, 2018 : P. PICHONNAZ, « La liberté contractuelle et l'interdiction de certains jeux d'argent », *RIDA*, 65, p. 15-39.
- SABIO GONZÁLEZ, 2017 : R. Sabio GONZÁLEZ, « Conjunto de dados de hueso », dans R. Sabio GONZÁLEZ (dir.), *Juegos y juguetes en Augusta Emerita*, catalogue de l'exposition tenue au Musée National d'Art Romain (Mérida, 2017-2018), Madrid.
- SCHÄDLER, 2012 : U. SCHÄDLER, « Organizing the Greed for Gain. Alfonso X of Spain's Law on Gambling Houses », dans M. BURGER et Ph. BORNET (éd.), *Religions in Play : Games, Chance and Virtual Worlds*, Zurich, p. 23-47.
- Id. et CALVO, 2009 : U. SCHÄDLER et R. CALVO, *Alfons X. « der Weise ». Das Buch der Spiele*, Berlin.
- SCHAUB, 2001 : M. SCHAUB, « Archäologie vor Ort vermittelt : Die Publikumsgrabung 2000.58 in *Augusta Raurica* », *JbAK*, 22, p. 95-104.
- VESPA, 2020 : M. VESPA, « Les effets néfastes de la *kubeia*. Mise en jeu du prestige et de l'image sociale en Grèce classique », dans V. DASEN et M. VESPA (éd.), *Dossier Bons ou mauvais jeux ? Pratiques ludiques et sociabilité, Pallas*, 114, p. 173-192.